RAPPORT D'ACTIVITÉS

Septembre 2022 - mars 2023

Communication du Secrétaire Général du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

1462e réunion des Délégués des Ministres
5 avril 2023

The Congress
Le Congrès

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Rapport d'activité du Congrès

(Septembre 2022 - mars 2023)

Communication du Secrétaire Général du Congrès
à l'occasion de la 1462ème réunion des Délégués des Ministres

5 avril 2023

Mise en page : Congrès des pouvoirs locaux et régionaux
Impression : Conseil de l’Europe
Edition : mai 2023

TABLE DES MATIERES

Communication de Mathieu Mori, Secrétaire Général du Congrès 4

I. AGENDA POLITIQUE 5

II. ACTIVITÉS DES ORGANES DU CONGRÈS 12

A. LE BUREAU 12
B. LA SESSION 12
C. LES CHAMBRES 15
D. LES COMMISSIONS 16

III. MONITORING DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE 16

A. ACTIVITÉS DE SUIVI 16
B. OBSERVATION D'ÉLECTIONS LOCALES ET RÉGIONALES 18

IV. ACTIVITÉS THÉMATIQUES 21

A. MIGRANTS ET RÉFUGIÉS 21
B. JEUNESSE 22
C. ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE 24
D. DESINFORMATION ET DISCOURS DE HAINE 24
E. DROITS HUMAINS 25
F. ÉGALITÉ DE GENRE 26
G. DIGITALISATION ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE 26
H. PATRIMOINE CULTUREL 27
I. SEMAINE EUROPÉENNE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE (SEDL) 27
J. FORUM MONDIAL DE LA DÉMOCRATIE 28
F. AGENDA 2030 DES NATIONS UNIES – MISE EN OEUVRE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) 28

V. COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE AU SEIN DU CONSEIL DE L'EUROPE 29

A. LE COMITÉ DES MINISTRES 29
B. ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE 29
C. COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT (COMMISSION DE VENISE) 30
D. LE CENTRE NORD-SUD 30
E. LE COMITÉ SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE 30

VI. COOPÉRATION EXTERNE ET PARTENARIATS 31

A. LE COMITÉ DES RÉGIONS DE L'UNION EUROPÉENNE 31
B. ASSOCIATIONS EUROPÉENNES DE POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX 32
C. ASSOCIATIONS NATIONALES DE POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX 33

VII. PROGRAMMES DE COOPÉRATION ET PLANS D'ACTION 33

A. BOSNIE-HERZÉGOVINE 34
B. GÉORGIE 35
C. RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA 36
D. UKRAINE 36
E. PROJET MULTILATÉRAL SUR LA MIGRATION 37
F. PARTENARIAT SUD-MED 37

ANNEXES 39

Communication de Mathieu Mori, Secrétaire Général du Congrès

Le présent rapport d'activité donne un aperçu général du travail du Congrès depuis la dernière communication au Comité des Ministres le 27 septembre 2022. Il couvre les principaux éléments du travail du Congrès depuis lors.

Le texte ci-dessous est basé sur la présentation orale de Mathieu Mori, Secrétaire Général du Congrès, devant les Délégués des Ministres le 5 avril 2023.

Rapports d'activités précédents

I. AGENDA POLITIQUE

POINTS FORTS

Réunion annuelle du Groupe d'experts indépendants du Congrès sur la Charte européenne de l'autonomie locale (GIE), Strasbourg, 15-16 septembre 2022

Le Groupe d'experts indépendants a discuté de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale en présence de la Présidente de la Commission de monitoring, Gudrun MOSLER-TÖRNSTRÖM (Autriche, SOC/V/DP), ainsi que des activités du Congrès en matière d'observation des élections locales et régionales. Dans le contexte de la guerre en Ukraine, une analyse de la conformité de la loi martiale en temps de conflit armé avec les dispositions de la Charte a été présentée aux membres du GIE. Parmi les autres thèmes abordés, figuraient le rapport du Congrès sur les droits humains et l'environnement, soumis pour adoption à la 43ème session du Congrès, la transformation numérique dans les collectivités locales européennes, la démocratie délibérative avec l'expérience de l'Assemblée citoyenne de Dublin, l'étude du GIE sur l'élection directe des maires, la lutte contre le discours de haine et les fausses informations, et le projet de révision de la Charte urbaine européenne II - Manifeste pour une nouvelle urbanité dans le contexte des crises majeures. A l'occasion du 10ème anniversaire de l'entrée en vigueur du Protocole additionnel à la Charte sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales, un aperçu de l'application du Protocole dans les Etats membres a été présenté aux membres du GIE.

Rencontre avec le Président du Comité des Ministres, Ministre d'Etat irlandais chargé des Affaires européennes, 12 octobre 2022

Le Président du Congrès a rencontré le Président du Comité des Ministres, le Ministre d'Etat irlandais chargé des affaires européennes, Thomas BYRNE. Il a souligné le rôle unique du Congrès dans l'architecture institutionnelle du Conseil de l'Europe et l'importance primordiale de la contribution des autorités locales et régionales à la base pour relever les défis auxquels sont confrontés ses États membres. Le Président du Comité des Ministres a salué le travail du Congrès, en particulier dans les domaines de la promotion des droits humains, de la démocratie participative, de l'engagement des jeunes et de l'inclusion. Les deux Présidents ont également discuté de l'avenir du Conseil de l'Europe et du 4e Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe.

Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, 17 octobre 2022

Dans sa présentation lors de l'événement CINGO, qui s'est concentré sur la question du non-recours aux droits, le Président de la Chambre des pouvoirs locaux, Bernd VÖHRINGER (Allemagne, PPE/CCE) a souligné que la proximité des autorités locales et régionales avec les citoyens fait qu'elles sont particulièrement bien placées pour comprendre les obstacles à l'accès aux droits et aux services. Il a rappelé les efforts du Congrès pour renforcer la position des droits sociaux dans ses travaux, notamment par le biais du 2ème volume de son manuel des droits de l'homme consacré à ces droits et fournit des exemples concrets de meilleures pratiques en matière de prestation de services sur l'ensemble du continent. Il a également appelé à une plus grande implication, consultation et intégration des autorités locales et régionales dans la mise en œuvre des politiques nationales sur le non-recours aux droits.

4ème Forum parlementaire des régions, Rabat, 19 octobre 2022

Le Président du Congrès a souligné lors de l'ouverture du Forum que le Congrès apportait son soutien au renforcement de l'autonomie locale et régionale et à la promotion de la participation des citoyens aux niveaux local et régional au Royaume du Maroc, premier pays à avoir obtenu le statut de partenaire du Congrès pour la démocratie locale. Il a également réaffirmé l'engagement du Congrès à partager avec les partenaires marocains les expériences et les enseignements tirés de la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale dans les pays européens.

Élection du nouveau Secrétaire Général du Congrès, 25 octobre 2022

Mathieu MORI (France) a été élu Secrétaire Général du Congrès pour un mandat de cinq ans, à l'occasion de la 43ème Session à Strasbourg.

Journée mondiale des villes, 31 octobre 2022

Bernd VÖHRINGER a souligné que la Journée mondiale des villes n'avait jamais eu autant d'écho en Europe, compte tenu des crises que traversent les sociétés européennes, notamment l'accélération du changement climatique, les pandémies et la guerre. Il a eu une pensée particulière pour les villes ukrainiennes, qui sont confrontées à des souffrances et des destructions inimaginables. Il a également souligné que le thème de la Journée 2022, "Agir localement pour un impact global" met en évidence l'importance des autorités locales et régionales pour apporter des réponses au niveau local.

Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, 24 novembre 2022

Eirini DOUROU (Grèce, SOC/V/DP), porte-parole du Congrès pour l'égalité entre les femmes et les hommes, a déclaré que les sociétés inclusives commencent par l'inclusion au niveau de la prise de décision. Cependant, les femmes restent sous-représentées en politique. Le Congrès est donc convaincu que la lutte contre la violence à l'égard des femmes est essentielle à la réalisation des droits des femmes et à la promotion de la participation des femmes à la vie publique locale et régionale. La rapporteuse a mentionné les instruments développés par le Congrès pour aider les autorités locales et régionales à lutter contre la violence sexiste et à faciliter la participation des femmes à la vie publique. Elle a également rappelé que le Congrès a été le premier organe du Conseil de l'Europe à mettre en place des quotas pour une représentation équilibrée de ses membres. Elle a souligné qu'il fallait maintenant s'assurer que les autorités locales et régionales agissent, par exemple en mettant en place des mécanismes de plainte au sein de leurs administrations, en développant des mécanismes de conseil confidentiel et en introduisant des codes de conduite interdisant les discours sexistes ou le harcèlement au sein des conseils locaux et régionaux.

Sommet des maires contre l'antisémitisme 2022, Athènes, 1er décembre 2022

Le Président a rappelé que les autorités locales ont un rôle particulier à jouer dans la création de sociétés inclusives, car les villes européennes sont de plus en plus diversifiées. Les maires et les autorités locales peuvent créer un sentiment de sécurité en s'attaquant à la discrimination, à l'antisémitisme et à la xénophobie et en créant des espaces de dialogue respectueux et constructif. Il a rappelé que la confiance des citoyens est essentielle pour renforcer la démocratie et qu'elle ne peut être obtenue que lorsque tous les groupes se sentent libres et en sécurité de participer à la vie publique. Il a présenté les outils et les travaux élaborés par le Congrès, notamment une boîte à outils pour promouvoir le dialogue interculturel et interreligieux au niveau local, un rapport explorant le rôle des autorités locales dans la protection des cimetières juifs, ainsi que des manuels sur les droits de l'homme. Le Président a souligné la responsabilité des maires, des conseillers municipaux et des représentants régionaux dans la réalisation de l'ODD 11 (*Villes et communautés durables*) qui appelle à une urbanisation inclusive et durable, en mettant l'accent sur la participation des citoyens.

Rencontre entre le Président du Congrès et les autorités grecques, décembre 2022

Le Président, accompagné par le Vice-Président du Congrès Konstantinos KOUKAS (Grèce, PPE/CCE), a rencontré le Vice-ministre des Affaires Étrangères et le maire d'Athènes, ainsi que le vice-président de l'Association des régions grecques et gouverneur de la région de l'Attique et le président de l'Union centrale des municipalités grecques. Ils ont discuté de l'importance de la dimension locale et régionale des travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine des droits humains, de la démocratie et de l'Etat de droit afin d'obtenir des résultats tangibles et plus proches des citoyens. Le Président a appelé les autorités grecques à étendre la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale et, en particulier, à ratifier son Protocole additionnel sur le droit de participer aux affaires d'une collectivité locale.

Journée internationale de lutte contre la corruption, 9 décembre 2022

Le porte-parole du Congrès pour l'éthique et la prévention de la corruption, Vladimir PREBILIČ (Slovénie, SOC/V/DP), a déclaré que l'engagement actif des autorités infranationales est crucial pour le succès des politiques nationales de lutte contre la corruption. Les mesures d'intégrité et de lutte contre la corruption soutiennent la démocratie locale, les droits humains et l'État de droit, contribuant ainsi à une meilleure qualité de vie et à la confiance dans les institutions publiques. Il a également souligné que les municipalités et les autorités régionales sont responsables d'une variété de services

publics et devraient s'engager à prévenir la corruption et à promouvoir l'intégrité, avec une gestion des risques, une transparence et une surveillance adéquates, un cadre approprié pour les conflits d'intérêts et des mécanismes d'application efficaces. Il a rappelé que le suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale contribue à renforcer l'intégrité et à réduire la corruption. Le Congrès a adopté une série de rapports thématiques dans ce domaine, et il a renforcé les normes d'intégrité pour ses propres membres et soutient systématiquement les réformes en matière d'intégrité par le biais de ses activités de coopération.

Journée des droits humains, 9 décembre 2022

Le porte-parole du Congrès pour les droits humains, Harald BERGMANN (Pays-Bas, GILD), a rappelé les défis sans précédent auxquels les citoyens sont actuellement confrontés, à savoir les conséquences continues de la pandémie, les retombées du changement climatique, les ravages causés par la guerre en Europe, et les crises du coût de la vie et de l'énergie. Il a souligné qu'il était du devoir des dirigeants locaux d'apporter le soutien demandé par les citoyens, en raison de leur proximité avec eux, et qu'ils devaient montrer l'exemple et placer les citoyens et leurs droits au cœur de leurs politiques et de leur mise en œuvre.

Il a également réitéré l'importance d'adopter une approche de la gouvernance locale et régionale basée sur les droits humains, affirmant que les citoyens ont besoin d'un accès égal aux droits, d'une distribution équitable des services publics et de solutions environnementales durables au niveau le plus proche d'eux.

Il a également souligné que le Congrès avait investi beaucoup d'efforts pour protéger les droits humains et en faire une réalité tangible, plus proche des citoyens, notamment grâce à sa série de manuels sur les droits de l'homme destinés aux élus locaux et régionaux.

Déclaration sur la condamnation du maire d'Istanbul, 16 décembre 2022

À la suite de la condamnation à une peine de prison et à une interdiction d'exercer toute fonction politique imposée au maire d'Istanbul, Ekrem İMAMOĞLU, par un tribunal turc le 14 décembre, le Président a exprimé son extrême préoccupation face à cette décision, qui vise à écarter le maire de la municipalité métropolitaine d'Istanbul de toute activité politique. Il a souligné que cette décision ne violait pas seulement les droits du maire lui-même, mais qu'elle méconnaissait également le suffrage exprimé par les électeurs d'Istanbul. Il s'agit d'une attaque directe contre la démocratie locale. Il a rappelé l'importance de la liberté d'expression en tant que droit fondamental dans toute démocratie, jamais plus important qu'en période électorale. Il a conclu en déclarant que cette décision était très inquiétante pour l'état de la démocratie en Türkiye.

Journée internationale des migrants, 18 décembre 2022

Le Président de la Commission des questions d'actualité, Thomas ANDERSSON (Suède, GILD) a insisté sur la nécessité d'empêcher la politisation et l'instrumentalisation des voyages et des vies des migrants par les élus à tous les niveaux de gouvernance, car elles ne servent qu'à exacerber les divisions et à répandre la haine. Il a souligné que les autorités locales et régionales avaient une responsabilité spécifique en la matière et a mentionné le travail du Congrès pour les soutenir dans ces efforts, à savoir le rapport sur la situation des femmes et des enfants réfugiés et les moyens par lesquels les villes et les régions peuvent aider à surmonter les risques auxquels les migrants sont confrontés. Il a souligné que les autorités locales et régionales devaient être impliquées dans l'élaboration des stratégies nationales en matière de migration, de l'accueil à l'intégration, afin de construire des sociétés cohérentes, sûres et inclusives à partir de la base.

Ratification par le Portugal du Protocole additionnel à la Charte, 21 septembre 2022

Le Portugal est devenu le dernier État membre à ratifier le Protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires d'une collectivité locale, la ratification prenant effet le 1er janvier 2023. La ratification a eu lieu suite à la Recommandation 445 (2020) du Congrès, qui recommandait de formaliser cet engagement. Le Portugal est le 22ème État membre du Conseil de l'Europe à ratifier le protocole additionnel. Le Congrès se félicite de cette étape et encourage tous les autres États membres à signer et à ratifier le protocole additionnel.

Échange entre le nouveau Secrétaire Général du Congrès et la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, 18 janvier 2023

Dans cet échange, le Secrétaire Général du Congrès a réaffirmé son engagement à défendre les valeurs de l'Organisation aux niveaux local et régional et a rappelé les points clés de son programme : soutenir la reconstruction de l'Ukraine, renforcer les collectivités territoriales et les moyens d'action des élus sur les trois piliers du Conseil de l'Europe, en s'appuyant sur la Charte européenne de l'autonomie locale, promouvoir le rôle du Congrès dans l'architecture du Conseil de l'Europe et la participation des jeunes. Il a également souligné que la contribution du Congrès au 4ème Sommet du Conseil de l'Europe offre une occasion unique de mettre en avant le rôle essentiel de la dimension territoriale pour faire de la démocratie et des droits humains une réalité tangible au plus près des citoyens.

Rencontre entre le Président du Congrès et le Président de l'Assemblée parlementaire, 24 janvier 2023

Les deux Présidents ont discuté des perspectives de reconstruction de l'Ukraine et l'importance d'utiliser l'expertise des bureaux du Conseil de l'Europe sur le terrain ainsi que la préparation du 4ème Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Conseil de l'Europe. Les deux Présidents ont souligné l'importance de la coordination et de la coopération politique entre les deux assemblées, qui jouent un rôle complémentaire dans l'architecture institutionnelle du Conseil de l'Europe. Les deux assemblées politiques seront présentes à Reykjavik pour représenter la dimension parlementaire et territoriale de l'institution.

Réunion entre le Président et le Secrétaire général du Congrès et le Commissaire aux droits humains de l'Ukraine, 31 janvier 2023

Les discussions ont notamment porté sur les perspectives de coopération entre les services décentralisés du Commissaire et le Congrès dans le cadre de ses activités dans le domaine de la démocratie locale et des droits humains. Un plan de travail sur les droits humains au niveau local en période de guerre ou de crise majeure au niveau local a également été discuté.

Déclaration sur les tremblements de terre en Türkiye, 7 février 2023

Le Président a exprimé sa solidarité avec les autorités turques à la suite des tremblements de terre dévastateurs qui ont frappé le pays le 6 février 2023, faisant des milliers de morts et des milliers de blessés et causant des destructions massives d'infrastructures. Il a exprimé ses plus sincères condoléances aux victimes et à leurs familles, ainsi que son entière solidarité et son soutien aux autorités des villes et régions touchées et aux secouristes qui ont tenté de sauver autant de vies qu'ils le pouvaient. Il a également appelé les autorités locales et régionales des autres Etats membres du Conseil de l'Europe à apporter toute l'assistance possible à leurs homologues turcs en cette période difficile, afin de les aider à reconstruire leurs communautés touchées par la catastrophe.

Tunc SOYER (Türkiye, SOC/V/DP), Vice-président du Congrès et maire de la municipalité métropolitaine d'Izmir, a appelé les autorités locales et régionales européennes à soutenir les campagnes d'aide d'urgence lancées à la suite de ces tremblements de terre.

Échange de vues avec les Délégués, 8 février 2023

Le Président a exprimé ses sincères condoléances et le soutien du Congrès à l'Ambassadrice de Türkiye, aux autorités et au peuple de son pays, suite à la série de tremblements de terre.

Le Président a assuré que le Comité des Ministres pouvait continuer à compter sur le soutien du Congrès pour mettre en œuvre la vision du Conseil de l'Europe et assurer l'enracinement de la démocratie, de la protection des droits humains et de la prééminence du droit sur le territoire de tous les Etats membres. Le 4ème Sommet sera l'occasion de confirmer le Congrès comme la deuxième assemblée politique du Conseil de l'Europe, reflétant la réalité de la gouvernance décentralisée dans la grande majorité des Etats membres. Le Président a souligné que depuis le début de la guerre en Ukraine, le Congrès a intensifié son travail avec les autorités locales et les associations d'élus locaux et régionaux du pays pour les aider, notamment en termes d'assistance humanitaire et technique et

d'échanges d'expériences avec leurs pairs européens, y compris par le biais de la plateforme en ligne Cities4Cities. Des thèmes tels que la résilience des villes et des régions ainsi que la localisation des Objectifs de Développement Durable ont également été abordés avec les délégués.

Participation du Président à la réunion de la Commission permanente de l'APCE, La Haye, 2-3 mars 2023

Le Président du Congrès a déclaré que les menaces et les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui touchent toutes nos sociétés sans exception et tous les niveaux de gouvernance. Il a donc plaidé pour un renforcement du rôle des deux assemblées du Conseil de l'Europe, l'Assemblée parlementaire et le Congrès. Il a dit que le Congrès voulait renforcer ses activités en ce qui concerne l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme concernant les autorités locales et régionales, ou en ce qui concerne la promotion des institutions des droits humains au niveau local. Il a déclaré qu'il espérait que le Sommet ouvrirait la voie à un multilatéralisme renforcé et renouvelé, inclusif et sensible à la voix des autorités locales, qui démontrent chaque jour leur rôle indispensable auprès des citoyens.

Journée internationale de la femme, 8 mars 2023

Eirini DOUROU a appelé à la reconnaissance du courage des femmes dans les situations de crise, soulignant qu'au milieu de la myriade de crises auxquelles les communautés européennes sont confrontées, en plus d'être touchées de manière disproportionnée par celles-ci, elles se sont révélées être d'importants acteurs du changement, des forces motrices pour la reprise et des catalyseurs pour la résilience dans les situations critiques. Les femmes font régulièrement preuve d'une résistance exceptionnelle face à l'adversité et se révèlent capables de s'adapter et d'innover lorsque l'accès aux besoins immédiats et vitaux fait défaut. Suite aux récents tremblements de terre en Türkiye et en Syrie, les organisations féminines ont déployé d'énormes efforts pour soutenir les victimes restées dans les villes détruites, pour répondre à leurs besoins de base et à leur état de santé. La porte-parole du Congrès a également mentionné la "guerre non déclarée" contre les femmes en Europe pendant la période postpandémique, comme en témoigne le nombre croissant de féminicides. Elle a souligné qu'il est de la responsabilité des dirigeants locaux, des maires et des conseillers de veiller à ce que les politiques de relèvement et de renforcement de la résilience soient élaborées de la manière la plus sensible au genre et la plus inclusive possible, sur la base du potentiel et des connaissances des femmes.

Déclaration sur la dissolution des conseils locaux en Tunisie, 13 mars 2023

Le Président du Congrès a exprimé sa vive préoccupation concernant la décision du Président de la République tunisienne de dissoudre les conseils locaux élus, estimant qu'elle représentait un recul pour la démocratie locale dans le pays. Il a souligné que les conseils locaux, formés à la suite des élections locales en Tunisie en mai 2018, qui ont été observées par le Congrès, représentaient le résultat de la mise en œuvre de la nouvelle Constitution tunisienne de 2014 et du Code des pouvoirs locaux élaboré en coopération avec le Congrès. Par leur légitimité démocratique, ces conseils ont répondu aux attentes des citoyens. La décision du Président tunisien signifie donc un retour à la situation qui existait avant mai 2018. Le Président a ajouté que l'existence de conseils locaux élus ayant permis au Congrès d'accorder le statut de Partenaire pour la démocratie locale à la Tunisie et la participation d'une délégation d'élus tunisiens aux travaux du Congrès, la dissolution des conseils élus remet en cause ce statut. Il a exprimé son vif espoir que la nouvelle loi sur les élections locales permette la tenue de nouvelles élections locales dans le pays dans les meilleurs délais.

Rencontre avec le maire d'Istanbul, Istanbul, 15 mars 2023

Le Vice-Président Bernd VÖHRINGER et le Secrétaire Général du Congrès ont rencontré le maire d'Istanbul, Ekrem IMAMOGLU, le 15 mars 2023. Cette rencontre a été l'occasion de réaffirmer la solidarité du Congrès avec le maire, suite à la condamnation à une peine de prison et à une interdiction d'exercer une fonction politique prononcée par un tribunal turc, ainsi que d'échanger sur la situation au niveau local suite aux tremblements de terre qui ont frappé le pays. Le maire d'Istanbul a remercié le Congrès pour son soutien constant et son rôle décisif dans la défense de la démocratie locale, toujours aussi fragile. Il a exprimé sa confiance dans le fait que la justice prévaudra.

GUERRE DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE CONTRE L'UKRAINE

Déclaration du Bureau du Congrès sur les soi-disant référendums russes organisés dans les territoires occupés de l'Ukraine, 23 septembre 2022

A l'occasion de sa réunion à Lelystad en septembre 2022, le Bureau a approuvé les déclarations du Président du 31 août et du 5 septembre 2022 sur les soi-disant référendums organisés dans les territoires occupés de l'Ukraine et a réitéré que ceux-ci constituent un abus de cet instrument démocratique et une nouvelle tentative de détruire la démocratie et l'Etat de droit. Le Bureau a également condamné les pressions exercées sur les citoyens des territoires occupés ainsi que l'enlèvement continu de représentants élus locaux, estimant qu'il s'agit là de tentatives manifestes d'intimider la population civile par la coercition et de réprimer sa résistance dans les territoires occupés.

Déclaration sur l'annexion illégale de territoires ukrainiens par la Fédération de Russie, 30 septembre 2022

Le Président a condamné le processus d'annexion illégale des territoires ukrainiens lancé par la Fédération de Russie en violation flagrante du droit international, que la Russie continue d'ignorer. Il a déclaré que la décision du président Poutine d'annexer illégalement les territoires occupés dans les régions ukrainiennes de Donetsk, Louhansk, Kherson et Zaporizhzhia a dangereusement intensifié la guerre d'agression contre l'Ukraine et a gravement mis en péril l'ordre juridique qui existe en Europe depuis 1945, fondé sur le respect du droit international et de ses principes d'intégrité territoriale et d'indépendance politique des États. Il a réitéré l'engagement du Congrès en faveur de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, et a déclaré qu'il continuerait à apporter son soutien indéfectible à l'Ukraine et à son peuple dans leur lutte contre l'agresseur.

Déclaration sur les frappes aériennes russes sur les villes ukrainiennes et le ciblage délibéré des civils, 11 octobre 2022

Le Président a condamné sans équivoque les frappes aériennes russes sur Kyiv, Zaporizhzhia et d'autres villes ukrainiennes dans tout le pays, qui auraient visé spécifiquement des civils, des zones résidentielles et des infrastructures civiles. Il a déclaré que cet acte d'agression constituait une nouvelle étape de l'escalade inacceptable de la violence dans la guerre non provoquée et insensée de la Russie contre l'Ukraine. Il a déploré la perte de vies humaines, y compris d'enfants, et le nombre élevé de blessés. Il a souligné que le Congrès ne faiblirait pas dans sa solidarité et son soutien ferme au peuple et aux villes d'Ukraine en ces moments critiques. Il s'est également joint à d'autres dirigeants du Conseil de l'Europe pour appeler la Fédération de Russie à cesser immédiatement et inconditionnellement les attaques meurtrières et à mettre fin au ciblage délibéré des civils et au bombardement aveugle des zones civiles, en violation du droit international humanitaire et du droit international des droits humains. Il a conclu en disant que les responsables de ces attaques devaient répondre de leurs actes.

Déclarations du maire de Kyiv et du Ministre ukrainien du développement des collectivités et des territoires lors de la 43e session du Congrès, 25 octobre 2022

Un débat sur la guerre de la Fédération de Russie contre l'Ukraine a eu lieu lors de la 43ème session du Congrès, au cours duquel les membres du Congrès ont réitéré leur soutien à l'Ukraine et leur solidarité avec son peuple. Le Ministre ukrainien du développement des collectivités et des territoires et le maire de Kyiv se sont adressés aux membres du Congrès à cette occasion, à distance (voir II. ACTIVITÉS DES ORGANES DU CONGRÈS).

Déclaration du Président au Sommet "World for Ukraine", Rzeszow, 8 décembre 2022

Le Président a salué le rôle clé des autorités locales et régionales dans la survie et la résilience de l'Ukraine et a réaffirmé l'engagement inébranlable du Congrès en faveur de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Il a donné des exemples concrets de la manière dont le Congrès soutient ses partenaires ukrainiens au niveau local depuis mars 2022, notamment le lancement de Cities4Cities, une plateforme visant à mettre en relation les besoins des villes et régions ukrainiennes avec la capacité d'offre et les connaissances d'autres villes et régions européennes, qui compte aujourd'hui plus de 200 autorités locales enregistrées. Il a souligné le soutien précoce du Congrès par le biais de réunions de coordination avec six grandes associations européennes de

pouvoirs locaux et régionaux - qui ont toutes rejoint l'Alliance européenne des villes et des régions pour la reconstruction de l'Ukraine, lancée par le Comité européen des Régions, et dont ces réunions peuvent être considérées comme le précurseur. Le Président du Congrès a enfin présenté le projet de coopération en cours avec l'Ukraine, qui apporte un soutien direct à l'Association des villes ukrainiennes dans la coordination de l'aide humanitaire et des efforts visant directement à défendre les valeurs démocratiques et à promouvoir les principes d'un gouvernement ouvert au niveau local.

Déclaration commune DU Conseil de l'Europe à l'occasion du premier anniversaire de la guerre de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, 23 février 2023

Alors que la guerre d'agression contre l'Ukraine entre dans sa deuxième année, le ministre islandais des Affaires étrangères et Président du Comité des Ministres, le Président de l'Assemblée parlementaire, la Secrétaire Générale, la Commissaire aux droits de l'homme et le Président du Congrès ont condamné dans les termes les plus forts l'agression persistante de la Russie et réitéré leur soutien indéfectible à l'Ukraine, à son indépendance, à sa souveraineté et à son intégrité territoriale à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Ils ont condamné la décision de la Fédération de Russie d'intensifier les hostilités par la mobilisation et le déploiement de forces supplémentaires, ainsi que l'annexion illégale des territoires occupés en Ukraine. Ils ont exhorté la Fédération de Russie à cesser immédiatement son agression et à retirer ses forces d'occupation du territoire ukrainien. Ils ont également rappelé qu'il était impératif de veiller à ce que les responsables de tous les crimes, y compris du crime d'agression, répondent de leurs actes. Ils ont déploré les déportations et transferts illégaux de citoyens ukrainiens, y compris d'enfants, vers la Russie et dans les territoires ukrainiens temporairement occupés par la Russie.

Déclaration du Bureau à l'occasion du premier anniversaire de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, 23 février 2023

Le Bureau s'est joint à l'appel de la communauté internationale pour que la Russie mette fin à sa guerre contre l'Ukraine et retire ses troupes du territoire ukrainien immédiatement, complètement et inconditionnellement. Il a condamné les horribles crimes de guerre et les actes de possible génocide commis par les forces russes. Le Bureau a souligné l'importance cruciale de rendre justice aux victimes et de tenir la Russie pour responsable de sa guerre d'agression brutale et a réitéré son soutien à l'Ukraine dans son processus d'adhésion à l'Union Européenne. Il a rappelé qu'il était aux côtés du peuple ukrainien et qu'il croyait en un avenir commun et démocratique fondé sur le respect du droit international et une paix juste.

Rencontre du Président avec des réfugiés ukrainiens en Roumanie, 24 février 2023

En sa qualité de Commissaire du Roi pour un programme d'aide à l'Ukraine mis en œuvre par sa région et la région de Maramures, le Président a rencontré des réfugiés ukrainiens dans cette région roumaine frontalière de l'Ukraine. Il a également visité un centre logistique qui apporte une aide humanitaire aux réfugiés et à l'Ukraine. Le Président a salué les efforts des autorités locales roumaines et des ONG pour accueillir et aider les réfugiés, ainsi que la solidarité et le soutien à l'Ukraine manifestés par d'autres villes et régions à travers l'Europe.

Réunion du groupe de travail du Comité européen des Régions sur l'Ukraine, 24 février 2023

La Vice-présidente du Congrès, Gunn Marit HELGESEN (Norvège, PPE/CCE), a souligné que le Congrès soutenait les autorités locales ukrainiennes dans le renforcement de la transparence et de la bonne gouvernance, même en temps de guerre. Elle a fait l'éloge des autorités locales ukrainiennes qui ont montré que, dans le contexte des terribles conséquences de la guerre, la transparence, la responsabilité et la gouvernance inclusive figurent parmi les priorités des dirigeants locaux et régionaux ukrainiens. Accompagnée du Secrétaire général du Congrès, elle a eu l'occasion d'échanger avec un large éventail d'institutions européennes sur le renforcement des efforts de coopération pour soutenir les villes et les régions d'Ukraine. Le même jour, elle s'est adressée à un rassemblement public de maires ukrainiens et polonais et de représentants de la société civile. Elle a réaffirmé que le Congrès est aux côtés du peuple ukrainien en cette période historiquement décisive pour l'Ukraine et le monde.

II. ACTIVITÉS DES ORGANES DU CONGRÈS

A. LE BUREAU

Lelystad, 23 septembre 2022

Le Bureau a poursuivi sa discussion sur la guerre de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, a approuvé les déclarations du Président du 31 août et du 5 septembre 2022 sur le sujet et a publié une nouvelle déclaration réaffirmant son engagement en faveur de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Il a décrit les soi-disant référendums organisés en Ukraine comme un déni de l'État de droit, des droits humains et de la démocratie, et a appelé les membres du Congrès à utiliser pleinement la plateforme Cities4Cities d'aide aux villes ukrainiennes. En vue du 4ème Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Conseil de l'Europe, le Bureau a approuvé la contribution du Congrès au Groupe de Réflexion de Haut Niveau sur l'avenir du Conseil de l'Europe et a convenu de poursuivre les discussions lors de la prochaine session du Congrès. Le Bureau a également pris note de la situation de la démocratie locale et régionale en Türkiye, où des politiciens de l'opposition, y compris d'anciens membres du Congrès, sont en détention de longue durée. Le Bureau a examiné les élections cantonales et locales qui auront lieu respectivement en Bosnie-Herzégovine le 2 octobre 2022 et en Slovénie le 20 novembre 2022, ainsi que la délégation du Congrès qui participera à l'observation de ces élections.

Strasbourg, 5 décembre 2022

Le Bureau a discuté, entre autres, de la préparation du 4ème Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Il a approuvé l'ordre du jour de la 44ème session du Congrès et, en vue du Sommet, Bernd VÖHRINGER, Président de la Chambre des pouvoirs locaux, et Harald SONDEREGGER (Autriche, PPE/CCE), Président de la Chambre des régions, ont été chargés de préparer un rapport sur l'avenir du Conseil de l'Europe et le rôle du Congrès dans ce cadre. Les membres du Bureau ont eu un échange de vues avec la Représentante permanente de la Macédoine du Nord auprès du Conseil, Présidente du Groupe de rapporteurs du Comité des Ministres sur la démocratie (GR-DEM). En particulier, la Présidente du GR-DEM a souligné l'importance de la contribution du Congrès au 4ème Sommet pour faire entendre la voix des autorités locales et régionales dans le triptyque de l'organisation : droits humains, démocratie et Etat de droit. En outre, le Bureau a réitéré sa préoccupation concernant la guerre de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et a réaffirmé son soutien aux autorités locales et régionales ukrainiennes, notamment à travers la plateforme Cities4Cities et l'Alliance pour la reconstruction de l'Ukraine.

Strasbourg, 10 février 2023

Le Bureau a exprimé ses plus sincères condoléances aux familles des victimes des tremblements de terre qui ont frappé la Türkiye et la Syrie et a observé une minute de silence en leur mémoire. Le Bureau a appelé à l'ouverture urgente d'autres couloirs humanitaires à la frontière entre le nord de la Syrie et la Türkiye. Il a approuvé l'avant-projet de recommandation sur l'avenir du Conseil de l'Europe qui détaille la contribution du Congrès au 4ème Sommet. Le Bureau a également décidé de présenter une déclaration pour marquer l'anniversaire du début de la guerre de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et a approuvé l'invitation à observer les élections locales en Albanie le 14 mai 2023. En outre, le Bureau a exprimé sa profonde préoccupation concernant la peine de prison imposée au maire de la municipalité métropolitaine d'Istanbul et a rappelé la situation de Nurhayat ALTUN et Leyla GÜVEN, anciens membres de la délégation turque du Congrès.

Déclaration du Bureau à l'occasion du premier anniversaire de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, 21 février 2023

Le Bureau a adopté une déclaration pour marquer l'anniversaire de l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022. Cette déclaration a été présentée à la session du Congrès en mars pour adoption (voir I. AGENDA POLITIQUE).

B. LA SESSION

Le Congrès a tenu sa 43ème session du 25 au 27 octobre 2022 à Strasbourg.

Un débat sur la guerre de la Fédération de Russie contre l'Ukraine s'est tenu avec la participation en ligne du maire de Kyiv, Vitali KLITSCHKO, et du Ministre ukrainien du développement des collectivités et des territoires, Oleksiy CHERNYSHOV. Le débat a fait suite aux déclarations du Congrès déplorant les pertes en vies humaines et les destructions causées par l'agression russe et appelant la Fédération de Russie à cesser immédiatement et inconditionnellement sa guerre en Ukraine.

Un débat sur les élections locales partielles tenues en Albanie le 6 mars 2022 ainsi qu'un débat sur la révision de la Charte urbaine européenne II (2008) ont eu lieu dans la Chambre des pouvoirs locaux (voir C. LES CHAMBRES).

Deux débats thématiques - l'un sur les identités régionales et l'autre sur les finances régionales en réponse aux crises - ont eu lieu dans la Chambre des régions ; et les rapports respectifs ont été adoptés (voir C. LES CHAMBRES).

Le Congrès a également adopté quatre rapports thématiques lors de ses sessions plénières, dont deux portaient sur les perspectives et les défis de la gouvernance locale et régionale.

Le rapport sur les **« Villes et régions intelligentes - perspectives pour une approche de gouvernance centrée sur les droits de l'homme »,** préparé par Anthony BUCHANAN (Royaume-Uni, PAP) et Jan MARKINK (Pays-Bas, GILD), comprend une recommandation du Congrès visant à déployer des technologies dans le cadre de politiques proactives destinées à optimiser l'administration et la gestion des affaires publiques en développant des initiatives inclusives pour des villes et régions durables et centrées sur l'humain.

Le rapport sur "**Discours de haine et fausses informations : impact sur les conditions d'exercice des élus locaux et régionaux**" préparé par les corapporteurs Wilma DELISSEN VAN TONGERLO (Pays-Bas, GILD) et Kristoffer TAMSONS (Suède, PPE/CCE) met en évidence l'impact toxique de ces phénomènes, en ligne et hors ligne, sur les conditions de travail des élus locaux et régionaux et sur la démocratie. En outre, le rapport aide à identifier les bons outils et les bonnes stratégies pour lutter contre le discours de haine et les fausses informations.

Le rapport sur « **l'accueil des femmes et des enfants réfugiés dans les villes et régions d'Europe** », présenté par les corapporteurs Annika VAIKLA (Estonie, GILD) et Bernd VÖHRINGER, souligne les limites des structures d'accueil de masse, souvent inadaptées, et propose aux autorités locales des bonnes pratiques en matière de logement, de soins de santé et d'éducation, en vue d'assurer un accueil sûr et le respect des droits fondamentaux des femmes et des enfants fuyant leur pays. Pour assurer la protection à long terme des femmes et des enfants réfugiés et demandeurs d'asile, le Congrès encourage les autorités locales et régionales à coopérer avec les autres niveaux de gouvernance et les organisations de la société civile et à développer des politiques d'accueil sensibles au genre et adaptées aux enfants.

Le rapport sur "**Un droit fondamental à l'environnement : un enjeu pour les pouvoirs locaux et régionaux**", préparé par les corapporteurs Belinda GOTTARDI (Italie, SOC/V/DP) et Levan ZHORZHOLIANI (Géorgie, SOC/V/DP) appelle à une lecture « verte » de la Charte européenne de l'autonomie locale, et propose la rédaction d'un protocole additionnel pour assurer une reconnaissance adéquate du rôle des autorités locales et régionales dans le domaine de l'environnement. Cela implique de donner aux autorités locales et régionales les moyens de jouer un rôle plus actif dans la lutte contre le changement climatique. Le rapport appelle également à une plus grande implication des citoyens dans les questions environnementales, à une plus grande coopération intercommunale et interrégionale et à la création d'un plus grand nombre de réseaux et d'associations de protection de l'environnement.

Lors, de cette session, le Congrès a également adopté une résolution sur le troisième volume du Manuel des droits de l'homme pour les élus locaux et régionaux consacré à l'environnement et au développement durable (voir IV LES ACTIVITES THEMATIQUES)

Enfin, un débat sur les programmes de coopération du Congrès a permis aux membres du Congrès de dialoguer avec des représentants d'associations d'autorités locales ou de gouvernements d'Arménie, de Bosnie-Herzégovine, de Géorgie, de la République de Moldova, d'Ukraine et, pour les Etats voisins, du Maroc et de la Tunisie, qui ont pu exprimer leurs attentes pour l'avenir et témoigner des apports de ces programmes.

A l'ordre du jour de la session figuraient également des rapports sur l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale au Danemark, en Suède, en République tchèque et en Belgique (voir III. MONITORING DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE).

Les membres du Congrès ont examiné des rapports sur l'observation d'élections locales partielles à Belgrade et dans plusieurs autres municipalités de Serbie et d'Albanie, ainsi qu'un rapport sur l'observation d'élections municipales aux Pays-Bas (voir III. MONITORING DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE).

Par ailleurs, comme à chaque session depuis le lancement de l'initiative "Rajeunir la politique" du Congrès en 2014, des délégués jeunes ont participé à la session. La génération 2022 de délégués jeunes a présenté 21 projets réalisés sur le terrain à la fin de leur mandat. Tous les projets visaient à faire connaitre le travail du Congrès et à inspirer de futures vocations politiques, éducatives ou de communication dans le domaine des droits humains et de la démocratie participative. Marc COOLS (Belgique, GILD), a exhorté ses collègues à envisager sérieusement l'intégration des jeunes dans les organes officiels de leurs municipalités sur le même principe qu'au sein du Congrès.

Parmi les personnalités invitées figuraient Peter BURKE, ministre d'Etat chargé du logement et des collectivités, au nom de la présidence irlandaise du Comité des Ministres, Caroline CONROY, maire de Dublin, David SLAMA, vice-ministre de l'Intérieur de la République tchèque, ainsi que, en ligne, Vitali KLITSCHKO, maire de Kyiv, et Oleksiy CHERNYSHOV, Ministre ukrainien du développement des collectivités et des territoires.

Le **Ministre d'Etat du logement et des collectivités**, au nom de la présidence irlandaise du Comité des Ministres, a souligné que la guerre en Ukraine était une crise internationale qui avait de fortes répercussions au niveau local. Il a salué le "rôle clé du Congrès dans l'aide apportée aux villes et régions d'Ukraine qui subissent les conséquences de la guerre". Il a rappelé aux membres du Congrès que le travail du Congrès avait également été un élément clé des priorités de la Présidence irlandaise qui se sont concentrées sur la promotion des droits humains, la démocratie participative, l'engagement des jeunes et l'inclusion.

La **maire de Dublin** a déclaré que la ville de Dublin avait conclu un accord de jumelage officiel avec la ville de Kyiv, ce qui témoignait de sa solidarité sans faille avec le gouvernement élu et le peuple ukrainiens. Elle a souligné que sa ville, comme d'autres autorités locales et régionales européennes, a travaillé avec le gouvernement national et d'autres agences pour fournir une assistance aux Ukrainiens qui ont fui le pays. Elle a souligné que les défis actuels - de la guerre russe contre l'Ukraine et ses conséquences aux crises à long terme que sont le changement climatique et la perte de biodiversité, ainsi que les déclins et croissances démographiques, les défis migratoires, le logement, entre autres - doivent être abordés au niveau local/régional et ne peuvent être laissés à la discrétion des gouvernements nationaux ou des organismes internationaux. Elle a conclu que les représentants locaux étant les plus proches des citoyens, ils doivent faire tout leur possible pour écouter, comprendre et travailler avec les autres pour une société plus tolérante et inclusive.

Le **Vice-Ministre de l'Intérieur par interim, pour l'Administration publique et l'e-gouvernance de la République tchèque** a présenté les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale dans son pays. Il a déclaré que le ministère de l'Intérieur travaillait en coopération avec le ministère des Affaires Étrangères pour étendre les engagements de la République tchèque à la Charte, puisque le pays n'a pas accepté six dispositions lors de la ratification de la Charte en 1999. Il a souligné que l'objectif global était de rapprocher l'administration publique des citoyens. Il a également indiqué que les autorités tchèques veillaient à ce que les associations représentant les régions et les municipalités soient impliquées dans toutes les activités liées au financement de l'administration publique. Il a conclu que le développement et la modernisation de l'administration publique étaient un processus sans fin et a assuré qu'il ferait de son mieux pour veiller à ce que les recommandations les plus récentes du Congrès, à la suite de la troisième visite de suivi en 2022, soient mises en œuvre.

Le **maire de Kyiv** a rappelé aux membres du Congrès le nombre élevé de civils tués et de réfugiés qui ont fui le pays depuis le début de la guerre, soulignant que la guerre en Ukraine ne respectait aucune règle du droit international. Il a souligné que les missiles russes frappaient les villes ukrainiennes sans objectif militaire et visaient les centrales électriques et les infrastructures essentielles de l'Ukraine. Il a également rappelé que plus de 50 représentants d'autorités locales avaient été enlevés depuis le début de la guerre, appelant le Congrès à continuer de soutenir les autorités locales ukrainiennes. En tant que Président de l'Association des Villes Ukrainiennes, il a parlé de la reconstruction future, affirmant que l'Ukraine était prête à travailler avec le Conseil de l'Europe et le Congrès dans le cadre d'un "Plan Marshall".

Le **Ministre du développement des collectivités et des territoires de l'Ukraine** a souligné que l'administration ukrainienne continuait à fonctionner malgré les bombardements et l'imposition de la loi martiale et a exposé les besoins de l'Ukraine dans l'urgence et le plan de relance à moyen et long terme. Il a ajouté que les Ukrainiens avaient les yeux rivés sur cette perspective, en gardant à l'esprit les réformes nécessaires dans le cadre d'un État de droit, même si, pour l'instant, la principale préoccupation est de survivre.

C. LES CHAMBRES

La Chambre des pouvoirs locaux

La Chambre a tenu un débat lors de la 43ème Session du Congrès, le 26 octobre 2022, afin d'examiner les différents aspects de la **révision de la Charte urbaine européenne II** (2008) pour aider les autorités locales et régionales à construire des sociétés plus démocratiques, cohésives, durables et numériques qui reflètent également les priorités du Congrès pour 2021-2026.

Tenant compte de l'acquis du Congrès, la nouvelle Charte urbaine regroupera les travaux menés dans les différentes commissions, notamment pour promouvoir un environnement sain, réduire les inégalités sociales, renforcer l'interaction entre les villes et les campagnes ainsi que les villes intelligentes et centrées sur l'Homme. Dans le contexte des menaces qui pèsent actuellement sur la démocratie libérale, la Charte urbaine III soulignera l'importance de préserver la démocratie au niveau local en améliorant la qualité de la démocratie représentative et la participation des citoyens, notamment des jeunes, dans les villes.

Le projet de Charte urbaine III sera présenté pour adoption au Congrès lors de sa session d'octobre 2023.

La Chambre a également examiné un rapport d'information sur les élections locales partielles tenues en Albanie le 6 mars 2022, à la suite d'une mission hybride d'observation des élections les 24-25 février et 8 mars 2022 (voir III. MONITORING DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE).

La Chambre des régions

Lors de la 43ème session du Congrès, la Chambre a discuté du rapport sur "**Les identités régionales : promouvoir le dialogue et la diversité dans l'unité**", présenté par le rapporteur Karl-Heinz LAMBERTZ (Belgique, SOC/V/DP). Ce rapport vise à aider les régions à développer leur propre identité, mais dans une perspective d'ouverture sur leurs voisins, et non de repli sur soi. Il propose une "boîte à outils" de mécanismes pour assurer la diversité et gérer pacifiquement les tensions. Il aborde le concept d'identité dans de nombreuses régions européennes et montre comment améliorer le dialogue autour des identités régionales, à la fois au sein des régions elles-mêmes, entre les régions voisines et entre les régions et les gouvernements centraux. Donner aux régions des représentants légitimes et les impliquer dans le processus de prise de décision, prendre en compte la diversité culturelle et linguistique et impliquer les citoyens dans les débats sur les changements possibles des frontières territoriales sont les principaux moyens par lesquels les identités régionales peuvent être harmonieusement articulées, et les tensions évitées.

Le deuxième débat organisé par la Chambre portait sur "**Les finances régionales en réponse aux crises**". Le débat a présenté une étude de l'OCDE demandant à ses 38 pays membres d'examiner la façon dont les régions faisaient face aux conséquences financières des fermetures imposées pendant la pandémie de Covid-19. Il en ressort que les régions les mieux armées pour faire face aux crises économiques sont celles qui disposent d'une capacité fiscale propre et de responsabilités clairement définies. Le Conseiller principal et Chef du secrétariat du réseau de l'OCDE sur les relations fiscales a souligné lors du débat que les gouvernements devaient accroître la capacité fiscale des régions, notamment pour leur permettre de gérer plus efficacement les services relevant de leur compétence. Il a plaidé pour la mise en place de politiques fiscales stables, mieux adaptées à la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales, ainsi que pour des réponses "souples" aux crises. Le Directeur Général de la Coopération avec l'État et l'Union Européenne de la région de Madrid a rappelé que plusieurs grandes régions aux compétences étendues ont déjà initié des stratégies de sortie de crise, à l'instar des 30 mesures économiques mises en place par la région de Madrid en 2021. Les mesures financières et les actions prises en Finlande, en Allemagne et en Autriche en réponse à la crise de la COVID-19 ont

également été discutées, ainsi que les capacités financières et les rôles des régions dans certaines questions principales telles que l'environnement, l'éducation et le vieillissement de la population.

D. LES COMMISSIONS

Commission de monitoring

La Commission s'est réunie à Strasbourg le 9 février 2023. La réunion a été ouverte par la Présidente Gudrun MOSLER-TÖRNSTRÖM, par une minute de silence à la mémoire des victimes des tremblements de terre qui ont frappé la Türkiye les 6 et 7 février 2023.

Au cours de cette réunion, Vladimir PREBILIČ a été élu 5ème vice-président de la Commission.

Les membres ont adopté un projet de rapport sur l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale en Roumanie. Les rapporteurs ont présenté les développements récents en matière d'autonomie locale et régionale dans ce pays et une analyse de la mise en œuvre de la Charte, article par article. Par ailleurs, les rapports sur les élections cantonales en Bosnie-Herzégovine (2 octobre 2022) et sur les élections locales en Slovénie (20 novembre 2022) ont également été adoptés. Les membres ont enfin convenu d'adopter le projet de rapport sur l'observation des nouvelles élections des conseils régionaux et de district à Berlin (12 février 2023) par procédure écrite. Ces rapports ont été débattus pour adoption lors de la 44ème session.

La Commission a entendu la cheffe de la délégation nationale de l'Ukraine, Liliia PASHYNNA (Ukraine, GILD), sur la situation dans les villes et régions ukrainiennes en temps de guerre et a exprimé son soutien et sa solidarité avec l'Ukraine.

En outre, la Commission a tenu un échange de vues et a approuvé l'avant-projet de mandat pour un rapport sur les élections directes des maires dans les États membres du Conseil de l'Europe, ainsi que les grandes lignes du quatrième volume du Manuel sur les droits de l'homme pour les élus locaux et régionaux consacré à l'intelligence artificielle centrée sur l'Homme.

Un échange sur la situation de la démocratie locale et régionale en République de Moldova dans le contexte de la mise en œuvre de la feuille de route et du dialogue politique post-suivi entre le Congrès et les autorités moldaves était également à l'ordre du jour.

La prochaine réunion de la Commission se tiendra le 21 mars durant la 44è session.

III. MONITORING DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE

A. ACTIVITÉS DE SUIVI

La mission principale du Congrès est le suivi effectif de la situation de la démocratie locale et régionale dans les États membres en évaluant la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale, adoptée en 1985 et ratifiée par les 47 États membres du Conseil de l'Europe.

Visites de suivi

Roumanie, octobre 2022

La délégation du Congrès composée des rapporteurs sur la démocratie locale et régionale, Marc COOLS et David ERAY (Suisse, PPE/CCE) a effectué une visite les 12 et 13 octobre 2022 pour évaluer la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale en Roumanie depuis le précédent rapport de suivi adopté par le Congrès en 2011.

Les rapporteurs ont rencontré des ministres du gouvernement, des membres des deux chambres du parlement national, des représentants de la Cour des comptes, du Commissaire aux droits de l'homme, de la Cour constitutionnelle ainsi que des associations nationales d'autorités locales et régionales et des hauts fonctionnaires des autorités locales.

Le projet de rapport a été débattu lors de la 44ème session.

Slovaquie, décembre 2022

La délégation du Congrès, composée des rapporteurs Matthias GYSIN (Suisse, GILD) et Levan ZHORZHOLIANI (Géorgie, SOC/V/DP), a effectué une visite de suivi du 6 au 8 décembre 2022 pour évaluer la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale en République slovaque depuis le précédent rapport de suivi adopté par le Congrès en 2016.

La délégation du Congrès a rencontré des fonctionnaires de l'administration centrale, des représentants de la Cour suprême des comptes, du Défenseur public des droits, du bureau du procureur général, des maires, des représentants des régions autonomes et de l'Union des villes slovaques.

France, mars et septembre 2023

La délégation du Congrès conduite par la rapporteuse sur la démocratie locale et régionale Bryony RUDKIN (Royaume-Uni, SOC/V/DP) a effectué la première partie d'une visite en France du 7 au 9 mars 2023 pour évaluer la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale dans le pays depuis le précédent rapport de suivi adopté par le Congrès en 2016.

Des rencontres ont eu lieu avec les représentants du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et avec le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté ainsi qu'avec le Président de la Chambre régionale des comptes de Bourgogne-Franche-Comté.

La deuxième partie de la visite de suivi est prévue du 5 au 7 septembre 2023. Les rapporteurs s'entretiendront à distance avec les représentants du conseil régional et du conseil départemental de La Réunion, le maire de Saint-Denis (La Réunion), le président de la chambre régionale des comptes de La Réunion et de Mayotte, et les membres de la délégation nationale française du Congrès.

Recommandations adoptées (43ème Session – Octobre 2022)

Danemark, 25 octobre 2022

Dans le rapport et la Recommandation 479 évaluant la mise en œuvre de la Charte au Danemark, les rapporteurs concluent que le système d'autonomie locale dans le pays fonctionne bien et que les obligations contractées en vertu de la Charte sont généralement remplies. Ils notent avec satisfaction que le cadre politique et juridique danois est marqué par une culture efficace de consultation et de confiance entre le gouvernement central et les autorités locales, où les règles et normes non écrites jouent un rôle important dans la régulation des accords politiques.

Le rapport souligne que les défis auxquels est confronté le système danois d'autonomie locale découlent principalement du contexte démographique marqué par le vieillissement de la population et la pression des dépenses, et met l'accent sur les difficultés de coordination entre les municipalités et les régions en ce qui concerne la fourniture de services de santé. Les rapporteurs suggèrent de redéfinir le cadre de collaboration et la répartition des tâches entre les municipalités et les régions en matière de prestation de services de santé, en consultation avec les associations d'autorités locales et régionales.

Les rapporteurs notent également que, bien que le Danemark ait fait preuve de bonnes pratiques en matière de participation des citoyens aux affaires publiques au niveau local, il n'a pas encore signé le Protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires d'une collectivité locale.

Suède, 26 octobre 2022

Dans le rapport et la Recommandation 485 évaluant la mise en œuvre de la Charte en Suède, les rapporteurs concluent que le système d'autonomie locale dans le pays est globalement efficace. Ils se félicitent de la mise en place en 2019 de gouvernements autonomes régionaux à part entière, du large éventail de responsabilités attribuées aux autorités locales et régionales et du taux de participation élevé aux élections municipales et régionales.

Toutefois, les rapporteurs ont constaté que, si certaines des questions soulevées dans la précédente recommandation du Congrès (2014) ont été résolues, d'autres sont toujours d'actualité. Par exemple, l'État peut imposer de nouvelles obligations aux municipalités et aux régions sans leur laisser suffisamment de marge de manœuvre. Les rapporteurs observent également une tendance à la modification de la répartition des rôles entre l'État et l'autonomie locale/régionale, au détriment de cette dernière. Dans l'ensemble, il n'existe pas de procédures systématiques de consultation formelle sur toutes les questions qui concernent les autorités infranationales.

Les rapporteurs invitent donc la Suède à accorder aux autorités locales et régionales une marge de manœuvre suffisante lorsque de nouvelles obligations leur sont imposées, à trouver des moyens d'inclure les autorités locales dans les nouvelles modalités de gouvernance et de mise en œuvre des politiques, et à introduire un système efficace d'indexation des subventions de l'État. D'une manière générale, ils suggèrent que ces questions soient traitées par la mise en œuvre de procédures de consultation formelles qui incluent davantage de domaines politiques.

République Tchèque, 26 octobre 2022

Dans le rapport et la Recommandation 486 évaluant la mise en œuvre de la Charte en République tchèque, les rapporteurs concluent que le système d'autonomie locale dans le pays fonctionne bien et soulignent les progrès réalisés à cet égard depuis le précédent suivi en 2012.

Toutefois, comme le souligne le rapport, le gouvernement doit accorder une attention particulière à certains domaines spécifiques pour parvenir à une pleine conformité avec la Charte. Par exemple, les autorités locales et régionales ne disposent pas de ressources suffisantes pour s'acquitter de leurs tâches. Associée à la fragmentation des municipalités, cette situation conduit à des inefficacités dans la fourniture des services. Les gouvernements infranationaux, et en particulier les régions, dépendent fortement des subventions et des transferts de l'État réservées pour un usage spécifique, et leurs propres sources de revenus ne sont pas suffisamment diversifiées et dynamiques. En outre, les droits de consultation des autorités locales et régionales sur toutes les questions qui les concernent pourraient être renforcés.

Les recommandations aux autorités nationales pour améliorer le degré de conformité avec la Charte comprennent notamment de garantir que le financement correspond aux tâches à accomplir, de réduire la part des subventions dont l'utilisation est restreinte à un but précis, de diversifier les sources de revenus et de renforcer des droits de participation et de consultation des associations d'autorités locales et régionales. Les rapporteurs suggèrent également de promouvoir et de soutenir davantage la coopération intercommunale pour contrer les effets de la fragmentation. Enfin, la République tchèque est invitée à ratifier les articles 4.5, 6.2 et 7.2 de la Charte qu'elle n'a pas ratifié en 1999 mais auxquels elle se conforme dans la pratique, et à signer et ratifier le Protocole additionnel à la Charte.

Belgique, 27 octobre 2022

Dans le rapport et la Recommandation 487 évaluant la mise en œuvre de la Charte en Belgique, les rapporteurs ont observé un respect général des dispositions de la Charte qui ont été ratifiées et concluent globalement que le système belge d'autonomie locale fonctionne bien.

Malgré cela, ils ont mis en évidence plusieurs façons d'améliorer le respect de la Charte. Par exemple, le rapport note que la consultation et le dialogue entre les différents niveaux de gouvernance sont parfois insuffisants. Ce problème est particulièrement prononcé entre le niveau fédéral et le niveau local, ainsi qu'entre le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et les autorités locales. Ce dernier point est en partie dû à l'absence d'un système de consultation officiel. En outre, des préoccupations ont été exprimées concernant le statut incertain des provinces, les restrictions imposées aux autorités locales souhaitant reconnaître et rémunérer leurs employés et le système actuel de nomination des bourgmestres en Flandre, qui est contraire à l'article 8.3 de la Charte.

En conséquence, le Congrès recommande notamment de rendre le principe de l'autonomie locale plus explicite dans la constitution et/ou la législation régionale et d'améliorer les processus de consultation entre les différents niveaux de gouvernement par le biais d'un organe bilatéral fédéral. Les autorités régionales sont invitées à clarifier le statut des provinces, à organiser des référendums avant les fusions municipales et à donner aux autorités locales un plus grand contrôle sur la gestion des ressources humaines. Plusieurs recommandations spécifiques sont également adressées à chaque région et à la communauté germanophone.

Le rapport encourage la Belgique à ratifier le protocole additionnel à la Charte et l'article 9.7, qui est déjà appliqué dans la pratique.

B. OBSERVATION D'ÉLECTIONS LOCALES ET RÉGIONALES

Les missions d'observation des élections du Congrès sont menées à l'invitation des autorités nationales ou des organes électoraux compétents et complètent le monitoring politique de la Charte européenne

de l'autonomie locale. Le suivi des recommandations du Congrès préparées à la suite des missions d'observation est assuré par un dialogue post-électoral.

Missions d'observation d'élections

Bosnie-Herzégovine, 2 octobre 2022

Une délégation du Congrès, composée de 19 participants de 17 pays, a été déployée dans le cadre d'une mission d'observation électorale dans les 10 cantons de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et dans le district de Brčko pour observer les élections régionales (cantonales) du 2 octobre 2022 dans quelque 110 bureaux de vote. Avant la date du scrutin, la délégation, conduite par Stewart DICKSON (Royaume-Uni, GILD), a rencontré le président de la Commission électorale centrale (CEC), des membres du corps diplomatique ainsi que des représentants des partis politiques et des candidats se présentant aux élections.

Dans l'ensemble, la délégation a constaté que la Commission électorale centrale de Bosnie-Herzégovine a déployé de nombreux efforts pour accroître la transparence des procédures et rendre la gestion des élections plus accessible aux citoyens. Les efforts visant à améliorer l'exactitude des listes électorales et des procédures d'inscription des électeurs ont été notés comme un développement positif. Il en va de même pour la mise en place d'un tampon de sécurité destiné à empêcher la circulation de bulletins de vote falsifiés. Toutefois, la procédure de "vote assisté" pour les électeurs souffrant de déficiences visuelles, ainsi que l'accessibilité des bureaux de vote aux personnes âgées et handicapées, doivent être réexaminées avant les prochaines élections. Par ailleurs, les amendements électoraux introduits par la Haute Représentante concernant les discours de haine semblent avoir contribué à un climat de campagne un peu moins agressif, même si les sanctions en cas d'irrégularités et d'abus devraient être prononcées plus rapidement pour protéger les candidats en lice, notamment les candidates.

Les élections régionales (cantonales) ont eu lieu à la même date que les élections présidentielles et parlementaires. Les observateurs du Congrès ont réitéré la recommandation d'organiser les élections régionales (cantonales) en même temps que les élections locales, à des dates différentes des élections nationales, afin d'éviter que les questions locales ne soient éclipsées par les campagnes présidentielles et parlementaires.

Le rapport d'observation des élections comprenant des propositions aux autorités a été débattu lors de la 44ème session.

Slovénie, 20 novembre 2022

Une délégation du Congrès composée de 13 membres a observé les élections locales en Slovénie qui se sont tenues à l'échelle nationale le 20 novembre 2022. Le jour du scrutin, les observateurs du Congrès ont été déployés dans 120 bureaux de vote à travers le pays.

Avant le jour du scrutin, la délégation, conduite par David ERAY, a rencontré des représentants du corps diplomatique, du ministère de l'Administration publique de Slovénie, de la Commission électorale d'État et du Bureau du gouvernement pour les minorités nationales. Des réunions ont également eu lieu avec le Secrétaire général de l'Association des municipalités et des villes de Slovénie, des ONG nationales actives dans le domaine des élections, des représentants des médias ainsi que des candidats et des représentants des partis politiques participant aux élections locales.

La délégation du Congrès a constaté que la journée électorale s'était déroulée dans le calme et l'ordre et que les électeurs et les candidats avaient une grande confiance dans le système électoral slovène. L'existence de droits de vote spéciaux pour les trois minorités ethniques du pays a été considérée comme une caractéristique importante d'un environnement véritablement démocratique et inclusif. Toutefois, la délégation a également insisté sur la nécessité d'une réglementation plus cohérente en ce qui concerne le scellement des urnes et l'installation des bureaux de vote. Elle a également encouragé la réflexion sur l'introduction d'une limitation des mandats, restreignant les maires à deux mandats consécutifs. Les maires slovènes en exercice ont beaucoup de mal à être contestés par de nouveaux concurrents, ce qui n'est pas propice au changement démocratique et crée un risque d'accumulation de pouvoir, de manque de transparence et de désengagement de la jeune génération de la politique. En outre, tout en se félicitant de l'élection d'une femme à la présidence de la Slovénie pour la première fois, la délégation a indiqué que des progrès restaient à faire en ce qui concerne la participation des femmes à la politique locale, les femmes ne représentant qu'environ 10 % des maires élus.

Le rapport d'observation des élections comprenant des propositions aux autorités a été débattu lors de la 44ème session.

Berlin – Allemagne, 12 février 2023

Une délégation a observé les élections locales et régionales à la Chambre des représentants de Berlin ainsi qu'aux conseils de district de Berlin en Allemagne le 12 février 2023. Ces élections représentaient une répétition des élections du 26 septembre 2021, qui ont été déclarées invalides par la Cour constitutionnelle de Berlin le 16 novembre 2022. Le jour des élections, des équipes du Congrès comprenant 14 participants de 12 pays ont été déployées dans les douze districts de Berlin et ont visité plus de 80 bureaux de vote.

Avant le jour du scrutin, la délégation, conduite par Vladimir PREBILIČ, a tenu des réunions d'information en ligne avec des membres de la délégation de l'Allemagne au Congrès et des représentants des organes d'administration des élections au niveau des régions et des districts, des ONG nationales et internationales et des médias. La délégation a également tenu des réunions en personne avec des représentants et des candidats de partis politiques participant aux nouvelles élections.

La délégation a souligné les efforts considérables déployés pour organiser ces élections, notamment la mise à disposition d'isoloirs supplémentaires, des mesures d'incitation pour renforcer les capacités du personnel et des formations approfondies. Elle a également souligné la confiance du public dans le processus électoral, qui est restée élevée malgré la séquence malheureuse des événements qui ont conduit aux nouvelles élections.

Toutefois, les conclusions préliminaires appellent à une clarification de la répartition des responsabilités entre les principaux acteurs des élections locales et régionales à Berlin. En outre, des améliorations pourraient être apportées en ce qui concerne les urnes afin qu'elles soient scellées de manière unifiée pour sécuriser les votes. La délégation du Congrès recommande également des procédures uniformes et standardisées dans toutes les circonscriptions concernant l'organisation de l'administration du vote, ainsi que le renforcement des compétences du niveau régional, afin d'améliorer la qualité et l'efficacité. La délégation a également appelé à des améliorations dans la réglementation des campagnes et du financement des partis et suggère de réglementer le statut des observateurs électoraux afin de clarifier les modalités de leur mission le jour de l'élection.

Le rapport d'observation des élections comprenant des propositions aux autorités a été débattu lors de la session de mars.

Recommandations et rapports adoptés (43ème Session – Octobre 2022)

Serbie, 26 octobre 2022

Le Congrès a adopté un rapport et la Recommandation 482 à la suite d'une mission d'observation des élections locales partielles qui se sont tenues le 3 avril 2022 à Belgrade et dans plusieurs autres municipalités de Serbie.

Dans l'ensemble, la délégation du Congrès a trouvé les élections locales partielles de 2022 calmes et ordonnées, malgré l'adoption récente d'amendements juridiques et la révision de la composition des bureaux de vote qui ont entraîné un niveau inégal de formation et de préparation du personnel électoral. En général, la campagne a été très polarisée et marquée par de nombreuses allégations d'achat de votes, de pressions sur les électeurs, d'accès inégal aux médias et d'utilisation abusive des ressources administratives. Le jour du scrutin a été généralement transparent et conforme aux dispositions appropriées dans la plupart des bureaux de vote visités, malgré quelques incohérences et incidents de procédure notables.

La délégation du Congrès a identifié plusieurs domaines dans lesquels des améliorations sont encore possibles, notamment en ce qui concerne les recommandations antérieures du Congrès, de l'OSCE/BIDDH et de la Commission de Venise qui doivent encore être prises en compte, en particulier sur l'inscription des électeurs, la réglementation du financement des campagnes et des partis, l'accès aux médias, l'utilisation abusive des ressources administratives, l'annonce des résultats, l'aménagement et l'accessibilité des bureaux de vote et la composition et la professionnalisation des bureaux de vote. En outre, la délégation réitère la recommandation précédente du Congrès selon laquelle les élections locales devraient être organisées séparément des scrutins nationaux afin de ne pas éclipser les enjeux locaux et de ne pas surcharger les organes d'administration électorale.

Albanie, 26 octobre 2022

Le Congrès a débattu d'un rapport d'information (CPL (2022)43-03) sur les élections locales partielles tenues en Albanie le 6 mars 2022 à la suite d'une mission d'observation électorale hybride effectuée les 24 et 25 février et le 8 mars 2022.

Le Congrès s'est déclaré satisfait des élections ordonnées et bien administrées et de la campagne au cours de laquelle les règles pertinentes ont été généralement respectées par toutes les parties prenantes. Le rapporteur, Stewart DICKSON, s'est également félicité que les résultats des élections aient été acceptés par tous les candidats.

Toutefois, le rapport du Congrès a également identifié plusieurs domaines dans lesquels des améliorations sont encore possibles, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations antérieures de la Commission de Venise qui restent à traiter, y compris les mesures visant à dépolitiser les commissions électorales de niveau inférieur et la responsabilité pénale pour diffamation qui subsiste encore aujourd'hui. Le rapport invite les autorités albanaises à tenir compte de ces recommandations de longue date et à redoubler d'efforts pour promouvoir la participation des femmes aux élections des maires.

En outre, le rapporteur a suggéré des mesures visant à garantir des conditions de liberté pour les reportages des médias et des garanties pour empêcher l'utilisation abusive des ressources administratives et pour assurer des conditions de concurrence équitables pour tous les candidats.

Pays-Bas, 27 octobre 2022

Le Congrès a adopté un rapport et la Recommandation 488 à la suite d'une mission en format hybride d'observation des élections locales aux Pays-Bas le 16 mars 2022.

La délégation du Congrès a observé des élections généralement bien administrées, transparentes et ordonnées, avec un degré élevé de confiance du public dans les élections et une grande inclusivité du processus électoral dans le pays.

Dans le même temps, le Congrès regrette que plusieurs problèmes de longue date concernant les élections démocratiques aux Pays-Bas n'aient pas été résolus, en particulier le manque de réglementation du financement des campagnes électorales, le vote par procuration et l'absence d'élections pour les maires.

Le Congrès invite donc les autorités néerlandaises à renforcer le cadre réglementaire garantissant la transparence et la responsabilité du financement des campagnes et des partis au niveau local. Il recommande également de limiter le recours au vote par procuration en raison des risques possibles pour l'intégrité électorale, en particulier pour les groupes d'électeurs vulnérables, et d'envisager l'introduction d'autres solutions, telles que le vote anticipé ou le vote par correspondance.

La délégation a également soulevé la question, déjà ancienne, de la nomination des maires. Un rapport de suivi du Congrès de 2021 sur la démocratie locale et régionale aux Pays-Bas a recommandé la nomination des maires et des commissaires du roi par élection démocratique, afin de garantir le droit des citoyens à participer à la conduite des affaires publiques locales et de respecter les principes fondamentaux de la démocratie.

IV. ACTIVITÉS THÉMATIQUES

Le Congrès soutient les autorités locales dans l'exercice de leurs fonctions vis-à-vis de leurs citoyens et les accompagne dans la recherche de solutions aux défis auxquels elles sont confrontées, notamment en matière de sécurité, d'intégration, de dialogue et de participation, de respect des droits humains et sociaux fondamentaux, et d'inclusion des populations vulnérables. Elle initie des réflexions et des projets sur ces thèmes et contribue activement aux travaux menés à cet égard au sein du Conseil de l'Europe et de ses partenaires au niveau européen.

A. MIGRANTS ET RÉFUGIÉS

31ème réunion du Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, 25 novembre 2022

La rapporteuse du Congrès sur les femmes et les enfants réfugiés, Annika VAIKLA, a souligné que la coopération entre tous les niveaux de gouvernement est essentielle pour garantir une approche globale de la traite, rappelant que les pays élaborent souvent leurs stratégies au niveau national, mais que les autorités locales et régionales sont en première ligne pour garantir leur mise en œuvre effective. Elle a donc exhorté les autorités nationales à consulter les élus locaux et régionaux de leur pays pour travailler ensemble à la lutte contre l'exploitation et la traite des réfugiés vulnérables, en particulier des femmes et des enfants.

Le rapport du Congrès adopté lors de la 43ème session sur "L'accueil des femmes et des enfants réfugiés dans les villes et régions d'Europe" comprend les meilleures pratiques de divers pays sur la manière dont les villes et les régions peuvent contribuer à lutter contre la traite des êtres humains et à protéger les personnes vulnérables.

Réunion du Réseau des points focaux sur la migration, 2 décembre 2022

Le rapporteur du Congrès sur les femmes et les enfants réfugiés, Bernd VÖHRINGER, a déclaré que les villes sont des acteurs politiques, des praticiens et des espaces essentiels pour l'accueil et l'intégration des réfugiés et des immigrés dans les communautés locales. Il a rappelé que c'est sur le terrain, dans les villes et les régions, que les politiques nationales doivent être mises en œuvre.

Présentant le récent rapport du Congrès sur l'accueil des femmes et des enfants réfugiés, il a souligné quatre actions concrètes que le Congrès suggère aux autorités nationales : impliquer les villes et les régions dans l'élaboration de leurs politiques d'accueil, leur fournir des fonds et des capacités pour s'occuper de l'accueil et de l'intégration, coopérer en termes de partage des données et développer davantage les zones rurales.

Il a conclu que le Congrès travaille à la fois pour sensibiliser les gouvernements nationaux à leur devoir d'impliquer les villes et les régions dans les politiques d'accueil et d'intégration, mais aussi pour sensibiliser les membres du Congrès à leur rôle en tant que récepteurs des migrants et protecteurs de leurs droits humains.

Réunion de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées de l'Assemblée parlementaire, Paris, 7 décembre 2022

Bernd VÖHRINGER a souligné que la coopération transfrontalière et la solidarité entre les villes européennes étaient cruciales en temps de crise. Les villes et régions de différents États membres du Conseil de l'Europe ont des expériences précieuses qui peuvent être utilisées pour renforcer les politiques d'accueil en vue d'une intégration réussie à long terme des migrants et des demandeurs d'asile et de la construction de sociétés inclusives.

Il a souligné que les tensions géopolitiques croissantes et les violations des droits humains pourraient entraîner une augmentation du nombre de réfugiés dans les villes et régions d'Europe. Il a rappelé la nécessité de renforcer le dialogue et la coordination entre les autorités locales/régionales et leurs associations nationales sur les questions liées aux migrations, ainsi qu'avec les autorités centrales et leurs homologues d'autres pays européens.

Tout en évoquant le soutien apporté à l'Ukraine, il a souligné l'importance de favoriser des partenariats et une coopération à plus long terme en vue de la reconstruction du pays. Il a souligné que la plateforme Cities4Cities, qui vise à faire correspondre les besoins des villes et régions ukrainiennes avec la capacité d'offre et les connaissances d'autres villes et régions européennes, était un exemple important de solidarité entre villes et d'échange d'expertise dans ce domaine.

Déclaration de Thomas ANDERSSON à l'occasion de la Journée internationale des migrants, 18 décembre 2022 (voir I. AGENDA POLITIQUE)

B. JEUNESSE

Conférence annuelle de l'ARFE sur "Les nouvelles solutions pour l'avenir des régions transfrontalières", Novi Sad, 29 septembre 2022

Thomas ANDERSSON a déclaré que pour le Congrès, la coopération transfrontalière décentralisée est un facteur crucial pour le développement territorial et la cohésion territoriale sur le continent européen.

Il a présenté les bonnes pratiques et les recommandations du Congrès en matière de coopération transfrontalière et a attiré l'attention sur l'importance de la jeunesse en tant que facteur de changement, conformément à l'accent mis par la conférence sur la participation des jeunes à la coopération transfrontalière. Il a souligné que la promotion de l'engagement des jeunes dans la construction des communautés transfrontalières est une solution pour garantir l'avenir des régions transfrontalières.

Atelier en ligne de l'ARE "Regions4Youth : Renforcer la cohésion par l'autonomisation des jeunes", 11 octobre 2022

La rapporteuse du Congrès sur la jeunesse rurale, Aida JALILZADE (Azerbaïdjan, CRE), a déclaré que la cohésion sociale ne peut être atteinte sans offrir aux jeunes générations des opportunités de s'épanouir, et sans les inclure dans les processus de prise de décision.

Elle a souligné l'importance de faire de la jeune génération "une partie de la gouvernance", conformément aux normes du Conseil de l'Europe et à l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable.

Elle a souligné que même s'il n'existe pas de recette unique pour élaborer des politiques de jeunesse de qualité, il existe des bonnes pratiques et des lignes directrices communément admises qui aident à construire des communautés inclusives et résilientes. Elle a présenté les activités du Congrès dans ce domaine, notamment le rapport sur l'avenir des jeunes dans les zones rurales, le rapport sur le travail des jeunes, les lignes directrices récemment adoptées et l'initiative "Rajeunir la politique".

Forum économique euro-méditerranéen et du Golfe de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée, Marrakech, 7-8 décembre 2022

Thomas ANDERSSON a souligné que la représentation des femmes et des jeunes dans les institutions politiques est essentielle pour renforcer et amplifier leur voix dans les sociétés. Il a appelé les autorités locales et régionales à prendre des mesures pour une meilleure participation des femmes à la prise de décision, en mettant en œuvre les recommandations du Congrès et son guide pratique intitulé "Prévenir et combattre le sexisme au niveau local".

Il a souligné que les collectivités étaient les mieux placés pour impliquer directement les jeunes et les organisations de jeunesse dans les processus démocratiques, mettant en avant l'engagement du Congrès pour promouvoir la participation des jeunes dans la vie civique dans les milieux ruraux et urbains. Il s'est référé en particulier à la Charte européenne sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale et aux rapports du Congrès sur "Jeunesse et démocratie : l'évolution de l'engagement politique des jeunes" et sur l'avenir des jeunes dans les zones rurales.

Il a souligné l'importance de développer des partenariats de part et d'autre de la Méditerranée, tels que le programme Sud-Med du Congrès, car ces partenariats sont une bonne occasion d'échanger des expériences et des bonnes pratiques entre pairs. Il a conclu en disant que le Congrès continuerait à soutenir les efforts des autorités locales et régionales sur les deux rives de la Méditerranée pour promouvoir la représentation politique des femmes et des jeunes et leur participation aux processus de prise de décision.

Table ronde "La démocratie maintenant : comment revitaliser la démocratie, répondre aux défis actuels et donner un rôle significatif aux jeunes ?", 1er février 2023

Véronique BERTHOLLE (France, SOC/V/DP) a souligné que l'implication des jeunes dans les décisions qui influencent leur vie est une étape clé pour les encourager à faire partie intégrante de nos communautés. Elle a présenté les travaux du Congrès dans le domaine de la jeunesse, en faisant référence à la Charte européenne de la participation des jeunes à la vie locale et régionale, ainsi qu'à la brochure et aux lignes directrices pour les enfants qui encouragent les autorités locales et régionales à impliquer les enfants dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Elle a encouragé les jeunes à continuer à contacter leurs représentants élus locaux et à envisager de se présenter eux-mêmes aux élections afin de jouer un rôle actif dans le processus de prise de décision.

C. ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Réunion du Réseau de parlementaires de référence pour un environnement sain de l'APCE, Izmir, 23 septembre 2022

Le porte-parole du Congrès pour l'environnement et le changement climatique, Cemal BAŞ (Türkiye, PPE/CCE), a souligné que les plans nationaux et internationaux sur le climat ne pouvaient réussir que s'ils étaient élaborés avec la participation des autorités locales et régionales. Il a souligné l'importance de la coopération entre le Congrès et l'APCE sur le droit à un environnement sain. Il a exprimé le soutien du Congrès à un protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur les questions environnementales, qui consacrerait le droit des autorités locales à participer aux décisions en matière d'environnement.

Il a également attiré l'attention sur le troisième volume du Manuel sur les droits de l'homme pour les élus locaux et régionaux sur l'environnement et le développement durable, et le rapport conjoint intitulé "Un droit fondamental à l'environnement : un enjeu pour les pouvoirs locaux et régionaux", qui a été a adopté lors de la 43ème session.

Il a souligné que, dans le contexte actuel, la bonne gouvernance locale et régionale doit inclure une pensée « verte ». Les villes et les régions doivent prendre des mesures préventives, car elles sont en première ligne face aux effets du changement climatique.

Nouvelle publication : Vol. 3 du Manuel sur les droits de l'homme "Environnement", 14 novembre 2022

Le troisième volume du Manuel sur les droits de l'homme est consacré à l'environnement et au développement durable. Il présente le cadre juridique international des droits humains et de la protection de l'environnement, explique comment les autorités infranationales contribuent à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies et couvre les principaux défis à cet égard. Ce volume traite des questions de transport, du logement, de l'économie durable, de l'éducation, des marchés publics et des stratégies locales de développement durable.

D. DESINFORMATION ET DISCOURS DE HAINE

Conférence sur "Discours de haine et fausses informations - fatalité ou problème à résoudre ?", CEE e|Dem and e|Gov Days 2022, Budapest, 22-23 septembre 2022

Le rapporteur, Kristoffer TAMSONS, a déclaré que le discours de haine et les fausses informations sont en augmentation en Europe, en particulier sur Internet et sur les réseaux sociaux, et ont un effet préjudiciable et paralysant sur les conditions de travail et l'efficacité des représentants élus locaux et régionaux et, par extension, sur la démocratie locale et régionale dans son ensemble. Il a souligné la nécessité absolue de fournir un cadre juridique et réglementaire adéquat au niveau national pour contrer les menaces en ligne et hors ligne, tout en garantissant l'équilibre entre la liberté d'expression et les limites qui peuvent ou doivent être appliquées à la liberté d'expression.

Dialogue transatlantique des maires sur la prévention de la haine, de l'extrémisme et de la polarisation, et la sauvegarde de la démocratie locale, La Haye, 15 novembre 2022

Le Président du Congrès a appelé au renforcement du dialogue et de la confiance entre les citoyens, la société civile et les gouvernements territoriaux pour lutter contre la haine et l'intolérance. Il a souligné que la prévention de la haine, la lutte contre la désinformation, le renforcement de la résilience et la protection des réfugiés vulnérables étaient au cœur des préoccupations du Congrès. Il a rappelé qu'en dépit de leurs différences, les autorités locales et régionales de toute l'Europe sont confrontées à des menaces similaires qui érodent la cohésion sociale et les valeurs démocratiques, mais qu'elles sont également les mieux placées pour contrer ces menaces.

Il a présenté les outils et travaux développés par le Congrès, notamment la boîte à outils pour promouvoir le dialogue interculturel et interreligieux au niveau local. Il a également mentionné le rapport sur l'accueil des femmes et des enfants réfugiés, basé sur une mission de terrain en Pologne, et le

rapport sur l'impact du discours de haine et des fausses informations sur les conditions de travail des élus locaux, qui ont été adoptés lors de la 43ème session.

Déclaration du Président lors du Sommet des maires contre l'antisémitisme 2022, Athènes, 1er décembre 2022 (voir I. AGENDA POLITIQUE)

Réunion du comité directeur sur les médias et la société de l'information, 7 décembre 2022

La rapporteuse du Congrès sur les médias locaux et régionaux, Cecilia DALMAN EEK (Suède, SOC/V/DP), a déclaré qu'une société démocratique a besoin d'un paysage médiatique pluraliste dont les médias locaux et régionaux font partie intégrante. Elle a averti que les médias locaux et régionaux peuvent être des alliés pour renforcer la démocratie, mais que beaucoup d'entre eux sont dans une situation difficile et ne peuvent pas jouer pleinement leur rôle de gardiens de la démocratie. Elle a souligné que les maires, les conseillers municipaux et les représentants régionaux ont la responsabilité de veiller à ce que les citoyens puissent accéder à des informations fiables et transparentes sur ce qui se passe dans leurs communautés.

E. DROITS HUMAINS

4ème Forum de dialogue politique européen, Barcelone, 9-10 novembre 2022

S'exprimant lors d'une session plénière sur le thème "Villes : principaux défis et tendances de la création de communautés intégrées : où devrions-nous investir ?", Thomas ANDERSSON a regretté qu'au cours des deux dernières décennies, il y a eu une augmentation marquée des discours de haine envers les migrants et les réfugiés, des expressions de radicalisation et de terrorisme et des mouvements remettant en cause les droits des femmes et des personnes LGBTI. Il a souligné la responsabilité collective d'agir pour une meilleure inclusion et intégration sociales qui requiert une coopération étroite entre la société civile, les communautés religieuses et les autorités locales.

Il a déclaré que le Congrès était déterminé à participer à ces travaux en faveur de sociétés plus inclusives et qu'il était convaincu que les villes et les régions, dotées des bons outils, jouaient un rôle crucial dans la réalisation de cet objectif. Il a souligné les travaux du Congrès relatifs à l'inclusion et à la cohésion sociale, notamment le rapport de 2020 sur les menaces pesant sur les droits des personnes LGBTI.

Déclaration de Harald BERGMANN, porte-parole du Congrès pour les droits humains, à la veille de la Journée des droits humains, 9 décembre 2022 (voir I. AGENDA POLITIQUE)

Académie et conférence sur les droits humains au niveau local et régional 2023, 1-8 février 2023

Dans le cadre de cet événement axé sur les concepts et instruments de gestion permettant aux autorités locales d'assurer une gouvernance fondée sur les droits humains, Harald BERGMANN a déclaré que face aux conséquences persistantes de la pandémie, aux retombées du changement climatique et à une guerre au cœur de l'Europe, les citoyens se tournent de plus en plus vers leurs communautés pour obtenir du soutien. Il a souligné qu'en cette période de recul significatif de la démocratie et de menaces régulières sur les droits fondamentaux, en particulier pour les plus vulnérables, il est du devoir des dirigeants locaux d'être résilients et forts. À cet égard, il a rappelé l'importance d'une Europe fondée sur les principes de démocratie et de décentralisation, tels qu'ils figurent dans le préambule de la Charte européenne de l'autonomie locale. Il a également souligné qu'il a été démontré que c'est grâce à la décentralisation que le service public répond mieux aux besoins locaux, que l'exercice responsable du pouvoir est assuré et que la confiance dans les autorités publiques est plus forte.

En outre, il a déclaré que les autorités locales et régionales, en tant qu'autorités les plus proches des citoyens, peuvent entamer un véritable dialogue et un partenariat avec les personnes vivant sur leurs territoires, ce qui permet aux politiques d'être réellement démocratiques, pertinentes et efficaces car elles sont basées sur les besoins des citoyens. Dans cette perspective, Harald BERGMANN a fait référence à divers outils élaborés par le Congrès, tels que les manuels sur les droits de l'homme aux niveaux local et régional.

Il a également souligné l'importance de la participation active des jeunes à la vie civique. La Charte européenne révisée sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale illustre l'engagement du Congrès à promouvoir cette participation.

F. ÉGALITÉ DE GENRE

Déclaration de la porte-parole du Congrès pour l'égalité entre les femmes et les hommes, Eirini DOUROU, à la veille de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, 24 novembre 2022 (voir I. AGENDA POLITIQUE)

Forum économique euro-méditerranéen et du Golfe de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée, Marrakech, 7-8 décembre 2022

Participation de thomas ANDERSON au Forum économique euro-méditerranéen et du Golfe de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée à Marrakech les 7-8 décembre (voir B. Jeunesse).

Déclaration de la porte-parole du Congrès pour l'égalité entre les femmes et les hommes, Eirini DOUROU, à l'occasion de la Journée internationale de la femme, 8 mars 2023 (voir I. AGENDA POLITIQUE)

G. DIGITALISATION ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

2ème session plénière du Comité du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle (CAI), Strasbourg, 21 septembre 2022

Le porte-parole du Congrès pour l'intelligence artificielle, David ERAY, a déclaré que la gouvernance de l'intelligence artificielle (IA) et de la numérisation doit être centrée sur l'humain, en mettant l'accent sur les droits humains et le développement durable.

Il a exprimé le soutien du Congrès au CAI dans l'élaboration du projet de Convention du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle, les droits humains, la démocratie et l'État de droit. Ce projet vise à élaborer des principes communs pour la conception et l'application des systèmes d'IA et à garantir le respect des droits humains dans un contexte où les systèmes d'IA assistent ou remplacent la prise de décision humaine. Ces principes sont également défendus dans le rapport sur les "Villes et régions intelligentes" préparé par le Congrès.

Le porte-parole a souligné que les outils d'IA doivent être utilisés à bon escient, conformément aux exigences des principes du Conseil de l'Europe, afin de contribuer au bon fonctionnement de la démocratie locale ainsi que de permettre une meilleure participation aux affaires publiques locales, soulignant l'importance d'une réglementation adéquate pour les autorités locales et régionales, notamment en ce qui concerne la protection des données personnelles, la cybersécurité et l'intégrité des processus électoraux, tout en appelant à redoubler d'efforts pour surmonter la fracture numérique.

19ème Conférence européenne des organes de gestion électorale sur le thème "Intelligence artificielle et intégrité électorale", 15 novembre 2022

La rapporteuse du Congrès sur le discours de haine et les fausses informations, Wilma DELISSEN VAN TONGERLO, a souligné l'impact de l'intelligence artificielle et des contenus préjudiciables sur les processus électoraux locaux et régionaux, en se référant au rapport du Congrès sur le discours de haine et les fausses informations adopté en octobre 2022.

Elle a souligné que l'intelligence artificielle était utilisée pour des campagnes de désinformation en relation avec les élections, diffusant des fausses informations et de la propagande. Un tel environnement toxique pousse certains élus locaux et régionaux à démissionner ou à décider de ne pas se représenter. Les représentants politiques des groupes sous-représentés et les politiciens de l'opposition sont particulièrement vulnérables. Par conséquent, le discours de haine et les fausses informations endommagent le tissu et les processus mêmes de la démocratie locale et régionale, et l'engagement et la participation des citoyens s'en trouvent affaiblis. Elle a mentionné les remèdes pratiques contre le discours de haine et les fausses informations recommandés dans le rapport du

Congrès, tels que la poursuite d'une stratégie nationale globale incluant les intermédiaires Internet pertinents, qui s'appuie sur des recours juridiques et des mesures préventives.

4ème réunion plénière du Comité du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle, Strasbourg, 1er février 2023

David ERAY a souligné que les communautés peuvent devenir de meilleurs lieux de vie si les systèmes d'intelligence artificielle sont utilisés au profit de l'environnement. Il a souligné l'importance croissante de la priorité environnementale dans les activités du Congrès et a rappelé la recommandation et le rapport du Congrès sur une "lecture verte" de la Charte européenne de l'autonomie locale. Il a souligné qu'il ne peut y avoir de bonne gouvernance locale sans prise en compte de la question environnementale et la nécessité de réduire l'empreinte carbone de l'intelligence artificielle en développer des modèles d'intelligence artificielle qui consomment de l'énergie et de l'eau de manière durable.

H. PATRIMOINE CULTUREL

Premier forum annuel sur l'enseignement de l'histoire "Sites de mémoire et espaces d'apprentissage pour la démocratie", Belgrade, 4 novembre 2022

La rapporteuse du Congrès sur la gestion du patrimoine culturel, Barbara TOCE (Italie, SOC/V/DP), a déclaré que le Congrès estime que le patrimoine culturel peut être un outil éducatif pour défendre les valeurs démocratiques. Elle a averti que, sans protection de ces valeurs au niveau local, la paix et la stabilité sont impossibles.

Elle a également fait référence au rapport du Congrès de 2021 "Culture sans frontières", qui met l'accent sur la gestion du patrimoine culturel pour le développement local et régional et reconnaît le patrimoine culturel comme un outil pour renforcer les valeurs démocratiques parmi les jeunes générations.

I. SEMAINE EUROPÉENNE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE (SEDL)

La Semaine Européenne de la Démocratie Locale (SEDL) est une initiative paneuropéenne coordonnée par le Congrès depuis 2007. Tout au long de l'année, les municipalités et leurs associations nationales sont invitées à organiser dans toute l'Europe des initiatives visant à promouvoir la participation des citoyens, à favoriser le dialogue entre la collectivité et les pouvoirs publics, à renforcer la confiance dans les représentants élus et les institutions et à donner une dimension européenne aux initiatives locales. Les événements phares ont lieu pendant la semaine du 15 octobre, date de la signature de la Charte européenne de l'autonomie locale en 1985.

Le thème des éditions 2021-2022 était "Protéger l'environnement : les communautés locales passent à l'action", axé sur l'action locale pour prévenir la dégradation de l'environnement, lutter contre le changement climatique, renforcer la résilience et œuvrer à la réalisation des Objectifs de Développement Durable 11 (Villes et Communautés Durables) et 13 (Action pour le Climat) de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le Développement Durable. Le thème des éditions 2023-2024 de la SEDL est "La résilience démocratique au cœur des communautés locales".

Webinaire SEDL pour partager les bonnes pratiques des municipalités actives, 4 octobre 2022

Un webinaire a réuni les coordinateurs nationaux de la SEDL et les municipalités participantes, avec la participation de Bryony RUDKIN, porte-parole thématique du Congrès pour la SEDL, et du Secrétaire Général du Congrès, le 4 octobre 2022. Les participants à la SEDL d'Allemagne, du Portugal et de Türkiye ont présenté leurs initiatives visant à apporter des réponses locales aux défis environnementaux et climatiques, conformément au thème de la SEDL 2022. La déléguée jeune du Congrès pour l'Irlande, Nina KOISTINEN a parlé de l'engagement des jeunes en réponse aux défis actuels.

Lancement des événements de la SEDL à Malte, 22 octobre 2022

Le 22 octobre 2022, Bryony RUDKIN a participé au lancement de la SEDL à Malte, avec un atelier de création de lieux et une série d'événements et de présentations, organisés par l'Association des

conseils locaux de Malte, en collaboration avec des ONG, des conseils régionaux, le conseil local de Senglea et des universitaires.

L'importance de l'implication des citoyens, en particulier des jeunes, dans la prise de décision, les défis auxquels est confrontée la participation démocratique, tels que la polarisation de la société, l'extrémisme et les besoins de réengager le dialogue et le débat civique au sein de la société et de construire des autorités locales et régionales plus résilientes ont été soulignés lors de la réunion.

Réunion annuelle de coordination de la SEDL, Strasbourg, 28 février 2023

La réunion annuelle de coordination de la SEDL s'est tenue en personne à Strasbourg, le 28 février 2023. Elle a réuni des représentants locaux d'États membres du Conseil de l'Europe, qui ont partagé leurs meilleures pratiques de l'édition 2022 de la SEDL et discuté des propositions pour le nouveau thème biennal pour 2023-2024. Le statut de "partenaire de la SEDL" a également été attribué à 21 municipalités et associations, en reconnaissance de leur engagement envers la SEDL et de leur travail pour la promotion de la démocratie locale.

J. FORUM MONDIAL DE LA DÉMOCRATIE

Depuis 2012, lorsque le Conseil de l'Europe a organisé son premier Forum de la démocratie, le Congrès a participé régulièrement à l'événement, parrainant des laboratoires spécifiques du Forum pour promouvoir la démocratie aux niveaux local et régional. La plupart des projets du Forum relatifs à la démocratie locale impliquent une participation importante des citoyens, reflétant la volonté du Congrès d'inclure les citoyens et en particulier les jeunes au cœur de ses initiatives pour construire des démocraties plus fortes et plus résilientes. Depuis 2021, les délégués jeunes du Congrès participent également au Forum en tant que membres de la délégation du Congrès.

Le Forum a célébré son 10ème anniversaire en 2022, avec pour thème : « Démocratie : un nouvel espoir ? ». Plus de 400 candidatures au "Prix de l'innovation pour la démocratie" ont été reçues, présentant des initiatives innovantes visant à renforcer la démocratie et à inverser le déclin démocratique dans le monde. Plusieurs de ces initiatives ont été présentées au cours du laboratoire sur la polarisation et l'engagement démocratique, parrainé par le Congrès.

Modéré par Thomas ANDERSSON, le Lab 7 a examiné les processus visant à réduire la polarisation dans la société en impliquant les citoyens, à travers des exemples d'initiatives menées aux États-Unis, en France, en Bosnie-Herzégovine, ou soutenues par des organisations européennes telles que le Conseil de l'Europe et l'Assemblée des régions d'Europe. Parmi les intervenants figuraient Andrew BOFF (Royaume-Uni, ECR) et Prodromos TZOUNOPOULOS, délégué jeune du Congrès, originaire de Grèce.

Outre le lab 7, la délégation du Congrès, composée de membres et de délégués jeunes, a assisté à d'autres laboratoires et discussions du Forum.

F. AGENDA 2030 DES NATIONS UNIES – MISE EN OEUVRE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

L'Agenda 2030 des Nations Unies pour le Développement Durable énumère 17 objectifs à atteindre pour construire une société socialement inclusive, écologiquement durable et économiquement prospère.

Les travaux du Congrès sont axés sur 12 des 17 objectifs définis dans l'Agenda et, en particulier, sur les Objectifs de Développement Durable 5 (Égalité entre les sexes), 10 (Inégalités réduites), 11 (Villes et communautés durables), 16 (Paix, justice et institutions efficaces) et 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs), respectivement.

Pour mener à bien la mise en œuvre des ODD, le Congrès coopère avec un large éventail d'acteurs : ses partenaires institutionnels au sein du Conseil de l'Europe, les organisations internationales représentant les collectivités territoriales et les institutions européennes.

Table ronde sur les "Les défis actuels des municipalités urbaines et rurales : La pandémie COVID-19 et au-delà", Munich, 13-14 octobre 2022

Bernd VÖHRINGER a présenté l'engagement du Congrès dans la promotion et le soutien au développement urbain durable à travers la Charte urbaine européenne II - Manifeste pour une nouvelle urbanité adoptée en 2008. Soulignant l'importance de la révision de la Charte urbaine européenne, il a souligné quatre domaines clés des sociétés qui seront au centre de cette révision : démocratique ; résilient et cohésif ; durable ; et numérique.

13ème session plénière de l'ARLEM, Izmir, 7-8 novembre 2022

Le Vice-président du Congrès, Xavier CADORET (France, SOC/V/DP), a déclaré que le Congrès était convaincu qu'il était essentiel de renforcer la résilience et l'inclusion de manière durable. Pour atteindre cet objectif, les autorités locales doivent être dotées des compétences nécessaires, de moyens financiers adéquats pour remplir leurs missions et de l'autonomie nécessaire dans la prise de décision. Il a souligné que c'est en renforçant l'autonomie locale par la décentralisation du pouvoir et la répartition équitable des ressources entre les différents niveaux de gouvernance que la résilience et l'inclusion au niveau local pourront être accrues. Abordant la question de l'action climatique dans la région, il a mis en exergue le rapport du Congrès intitulé "Un droit fondamental à l'environnement : un enjeu pour les pouvoirs locaux et régionaux", ainsi que la proposition de révision de la Charte urbaine II formulée par le Congrès.

Session de clôture du Sommet d'Athènes du Réseau des villes balkaniques B40, Athènes, 24 février 2023

Le porte-parole du Congrès pour l'éthique publique, Vladimir PREBILIČ, a déclaré que la diplomatie urbaine était un outil important pour utiliser le pouvoir des villes afin d'influencer le cours des événements et de répondre aux crises actuelles. Il a souligné qu'il fallait plaider pour une gouvernance multi-niveau plus forte, dans le plein respect des principes de la Charte européenne de l'autonomie locale. Il a présenté les travaux du Congrès, en particulier sa résolution et sa recommandation adoptées en 2008 sur les activités de diplomatie des villes, qui appellent les autorités locales et les gouvernements nationaux à utiliser la diplomatie des villes pour soutenir le dialogue et la résolution des conflits. Il a salué la stratégie de diplomatie des villes présentée par le maire d'Istanbul, Ekrem IMAMOGLU, et l'appel lancé par ce dernier aux autorités locales pour qu'elles s'unissent fortement sous le drapeau de la démocratie.

Le porte-parole a également souligné que les autorités locales et régionales sont devenues une force politique avec laquelle il faut compter, en tant qu'acteurs politiques à part entière du développement de leurs communautés. Il a ajouté que les défis auxquels l'Europe et le monde sont confrontés nécessitent des solutions transversales et donc une interaction étroite entre tous les niveaux de gouvernement. Il a rappelé à cet égard que le Congrès avait lancé une réflexion sur les moyens d'adapter les principes de la gouvernance urbaine aux exigences de la vie urbaine à l'ère des transformations actuelles.

V. COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE AU SEIN DU CONSEIL DE L'EUROPE

A. LE COMITÉ DES MINISTRES

Le Président du Congrès a rencontré le Président du Comité des Ministres, le Ministre d'Etat irlandais chargé des affaires européennes, Thomas BYRNE, le 12 octobre 2022 (voir I. AGENDA POLITIQUE).

Le Président du Congrès a tenu un échange de vues avec les Délégués des Ministres le 8 février 2023 (voir I. AGENDA POLITIQUE).

B. ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

Le Congrès a des échanges réguliers avec l'Assemblée parlementaire, afin de renforcer la coopération au niveau des rapporteurs et des secrétariats respectifs ainsi que dans des domaines d'intérêt commun, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des initiatives et campagnes du Conseil de l'Europe.

Le porte-parole du Congrès pour l'environnement et le changement climatique, Cemal BAŞ, a participé à la réunion du Réseau des parlementaires de référence pour un environnement sain de l'APCE à Izmir, le 23 septembre 2022 (voir IV. ACTIVITÉS THÉMATIQUES).

Bernd VÖHRINGER a participé à la réunion de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées de l'APCE, à Paris, le 7 décembre 2022 (voir IV. ACTIVITÉS THÉMATIQUES).

Le Président du Congrès a rencontré le Président de l'APCE le 24 janvier 2023 (voir I. AGENDA POLITIQUE).

Le Président du Congrès a fait une déclaration lors de la réunion de la Commission permanente de l'APCE en mars 2023 à La Haye (voir I. AGENDA POLITIQUE).

C. COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT (COMMISSION DE VENISE)

Le Congrès travaille en étroite collaboration avec la Commission de Venise, notamment dans le domaine de l'observation des élections et du suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale. Le Conseil des élections démocratiques (CED) est une plate-forme de coopération électorale entre la Commission de Venise, en sa qualité d'organe juridique, l'Assemblée parlementaire et le Congrès, en tant qu'organes politiques responsables de l'observation des élections dans leurs domaines respectifs.

Les membres du Congrès au Conseil des élections démocratiques sont actuellement les porte-parole thématiques sur l'observation des élections locales et régionales, Stewart DICKSON et Gunn Marit HELGESEN.

Le Congrès participe régulièrement aux réunions et activités de la Commission de Venise et lui demande occasionnellement des avis.

La rapporteuse du Congrès sur le discours de haine et les fausses informations, Wilma DELISSEN VAN TONGERLO, a participé à la 19ème Conférence européenne des organes d'administration des élections, organisée par la Commission de Venise, sur le thème "Intelligence artificielle et intégrité électorale", à Strasbourg, le 15 novembre 2022 (voir IV. ACTIVITÉS THÉMATIQUES).

D. LE CENTRE NORD-SUD

Dans le cadre du Partenariat Sud-Med, le Congrès contribue également aux activités du Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe dans le cadre de sa gouvernance quadrilogue qui réunit des représentants des gouvernements, des parlements nationaux, des autorités locales et régionales et de la société civile.

Le Centre Nord-Sud a tenu sa deuxième réunion annuelle du Bureau du Comité exécutif le 17 octobre 2022, à Lisbonne, en présence de Xavier CADORET, Vice-Président du Congrès. Le jury a voté sur les nominations du Prix Nord-Sud 2022 du Conseil de l'Europe. La candidature proposée par le Congrès pour le Nord, l'Association des Villes Ukrainiennes (AVU), a reçu le plus grand nombre de voix. Lors de la réunion du Comité exécutif du 29 novembre 2022, l'AVU a été officiellement nommé lauréat du Prix pour le Nord.

E. LE COMITÉ SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Le porte-parole du Congrès pour la numérisation et l'intelligence artificielle, David ERAY, a participé à la 2ème session plénière du Comité du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle le 21 septembre 2022 et à la 4ème réunion plénière du Comité le 1er février 2023 (voir IV. ACTIVITÉS THÉMATIQUES).

VI. COOPÉRATION EXTERNE ET PARTENARIATS

A. LE COMITÉ DES RÉGIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

Le Congrès et le Comité européen des régions (CdR) de l'Union européenne entretiennent une coopération et des relations de travail étroites, tant au niveau politique qu'au niveau des secrétariats respectifs, sur la base de l'accord de coopération, révisé le plus récemment en mars 2018 Cette coopération se fonde sur la mise en commun de l'objectif de renforcement de la démocratie locale et régionale, de la déconcentration et de l'autonomie en Europe, et sur la complémentarité des actions.

La coopération est menée par le groupe de haut niveau Congrès / CdR (HLG), qui comprend le Président du Congrès et ses deux Présidents de Chambre, ainsi que le Président du CdR, le premier vice-Président et le Président de la Commission CIVEX, assistés par les secrétaires généraux respectifs. Le HLG se réunit chaque année pour comparer les agendas politiques, fixer les domaines prioritaires de coopération et identifier les possibilités d'action conjointe.

Par ailleurs, les présidents respectifs s'adressent à une session plénière de l'institution de l'autre au moins une fois au cours de leur mandat.

Concrètement, la coopération comprend l'échange régulier d'informations et de documents, la contribution à la préparation des rapports et aux débats dans les commissions et groupes de travail, les échanges de vues avec les rapporteurs, la participation à des manifestations et réunions statutaires réciproques et l'organisation d'activités conjointes.

11ème réunion annuelle de la Conférence des autorités régionales et locales pour le Partenariat oriental (CORLEAP), Liberec, 3 novembre 2022

Le rapporteur du Congrès sur la démocratie locale en République de Moldova, Marc COOLS, a appelé à un renforcement des synergies et de la coopération entre le Congrès et le CdR dans la région du partenariat oriental. Il a déclaré que les réformes dans tous les pays du Partenariat oriental de l'UE devraient inclure une plus grande décentralisation, une consultation plus intense des autorités locales par le biais de leurs associations, et une meilleure cocréation des politiques locales. Il a souligné l'importance du principe de subsidiarité et l'engagement du Congrès envers les pays de la région, en se référant aux feuilles de route signées pour la mise en œuvre des recommandations du Congrès en Arménie, en Géorgie, en République de Moldova et en Ukraine.

Il a souligné que l'autonomie locale était le meilleur antidote contre le retour des régimes autocratiques et qu'il était urgent de débattre du rôle des autorités locales pour inverser le recul démocratique. Il a également souligné l'exemplarité de la résistance et de la résilience ukrainiennes face à l'agression russe.

Les discussions ont porté sur la voix des villes et des régions dans les nouvelles circonstances géopolitiques, ainsi que sur le rôle de la démocratie locale et l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus politiques nationaux, régionaux et locaux.

Réunion annuelle du groupe de haut niveau CdR/Congrès, Bruxelles, 29 novembre 2022

Le président du CdR a déclaré qu'il était encore plus important de faire progresser la coopération et l'unité entre les deux institutions dans le contexte des menaces croissantes qui pèsent sur la démocratie européenne, les droits humains ou l'État de droit, notamment la guerre de la Russie contre l'Ukraine, mais aussi les dangers qui existent depuis longtemps comme la désinformation, le populisme et les discours de haine.

Le président du Congrès a déclaré que les villes et les régions européennes sont soumises à une pression croissante en raison de crises multiples qui ont un impact significatif et durable sur la gouvernance locale et régionale. Il a souligné l'importance de relever les défis actuels dans un contexte de recentralisation, de manque de moyens financiers et d'attaques croissantes contre les représentants élus locaux et régionaux. Il a présenté les résultats du suivi de l'état de la démocratie locale et régionale par le Congrès et a souligné la nécessité d'efforts conjoints pour défendre le rôle et la position des autorités locales et régionales face aux gouvernements nationaux et aux institutions européennes.

Les présidents ont également examiné les aspects critiques de la démocratie locale en Europe, y compris les efforts visant à promouvoir la démocratie délibérative. Ils ont discuté des efforts déployés pour soutenir les villes et les régions d'Ukraine par le biais de l'Alliance des villes et des régions pour

la reconstruction de l'Ukraine, en s'appuyant, par exemple, sur l'initiative Cities4Cities, qui est un partenaire institutionnel de l'Alliance.

Réunion du groupe de travail du Comité européen des régions sur l'Ukraine, 24 février 2023

La Vice-Présidente de la Chambre des régions et le Secrétaire Général ont participé à la réunion du groupe de travail sur l'Ukraine, à Gdansk (Pologne), le 24 février 2023 (voir I. AGENDA POLITIQUE).

B. ASSOCIATIONS EUROPÉENNES DE POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX

Assemblée des Régions d'Europe (ARE)

Atelier en ligne de l'ARE "Regions4Youth : Renforcer la cohésion par l'autonomisation des jeunes", 11 octobre 2022

La rapporteuse du Congrès sur la jeunesse rurale, Aida JALILZADE, a participé à l'atelier en ligne de l'ARE sur le thème "Regions4Youth : Renforcer la cohésion par l'autonomisation des jeunes", le 11 octobre 2022 (voir IV. ACTIVITÉS THÉMATIQUES).

Assemblée générale, 14 octobre 2022

Le Secrétaire général du Congrès a souligné que l'ARE est un partenaire stratégique important du Congrès qui reconnaît les régions comme des partenaires clés dans le projet européen. Pour le Congrès, des régions plus fortes, dotées de compétences et d'une autonomie financière accrues, sont un élément crucial du système de gouvernance multi-niveaux. Il a souligné le rôle crucial des deux institutions face aux défis actuels et a appelé à la poursuite du partenariat stratégique entre elles.

Conférence des Assemblées législatives régionales européennes (CALRE)

Assemblée plénière et 25ème anniversaire, Namur, 18 novembre 2022

Le Vice-Président du Congrès Harald SONDEREGGER a souligné les priorités actuelles partagées par les deux organisations, telles que l'amélioration de la qualité de la démocratie régionale, l'engagement des citoyens dans la gouvernance régionale, la réduction des inégalités, la lutte contre la discrimination et la promotion de l'inclusion des groupes vulnérables, la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et la réduction du fossé entre les zones urbaines et rurales.

Soulignant que les multiples crises actuelles auxquelles sont confrontées les régions appellent des réponses urgentes, il a indiqué que les assemblées législatives régionales étaient bien placées pour jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration de ces mesures de réponse régionales. Il a évoqué les travaux du Congrès sur le changement climatique et a mis en exergue le récent rapport sur une "lecture verte" de la Charte européenne de l'autonomie locale, visant à reconnaître les responsabilités locales et régionales en matière de protection de l'environnement.

Association des régions frontalières européennes (ARFE)

Conférence annuelle sur "Les nouvelles solutions pour l'avenir des régions transfrontalières", Novi Sad, 29 septembre 2022

Thomas ANDERSSON a participé à cette Conférence annuelle sur "Les nouvelles solutions pour l'avenir des régions transfrontalières", à Novi Sad (Serbie), le 29 septembre 2022 (voir IV. ACTIVITÉS THÉMATIQUES).

C. ASSOCIATIONS NATIONALES DE POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX

Réseau des associations d'autorités locales d'Europe du Sud-Est (NALAS)

18ème Assemblée Générale, Istanbul, 15 mars 2023

A la suite des tremblements de terre massifs qui ont frappé la Türkiye, l'événement s'est concentré sur la résilience et la durabilité des autorités locales, dans le contexte de la réponse aux catastrophes naturelles et à d'autres crises majeures. Le Vice-Président du congrès Bernd VÖHRINGER a souligné le rôle essentiel des autorités locales en temps de crise, qui a été prouvé à maintes reprises. Il a déclaré que, dans les moments difficiles, les autorités locales apparaissent comme des acteurs de premier plan, qui répondent immédiatement aux besoins, fournissent une assistance et restent les plus proches de leurs citoyens. Il a également souligné qu'il était plus que jamais important de concentrer les efforts sur la mise en place de collectivités locales résilientes et durables dans le cadre d'un système de multi-gouvernance solide.

Le Secrétaire Général du Congrès a souligné que le Congrès travaille avec les États membres du Conseil de l'Europe pour changer les pratiques habituelles en cas de catastrophe. Il a déclaré qu'une meilleure coordination entre les différents niveaux de gouvernance et un système amélioré de consultations régulières avec les autorités locales et régionales doivent être mis en place dans le cadre des mécanismes d'urgence, faisant ainsi des autorités infranationales une partie intégrante de la gestion nationale des crises. Le Secrétaire Général a conclu en saluant les efforts déployés à cet égard par NALAS, partenaire de longue date du Congrès, pour défendre et renforcer la démocratie locale dans les pays de l'Europe du Sud-Est, même dans les périodes difficiles.

Le Président de la Chambre des pouvoirs locaux et le Secrétaire Général ont rencontré les membres de la Délégation de la Türkiye du Congrès ainsi que les maires de la région de Marmara, et ont félicité le maire de Fatih pour son élection en tant que nouveau Président de NALAS. Ces réunions ont également été l'occasion de discuter de la situation des communautés touchées par les tremblements de terre ainsi que des mesures et des services mis en place pour leur venir en aide, et de réitérer une fois de plus le soutien et la solidarité du Congrès.

VII. PROGRAMMES DE COOPÉRATION ET PLANS D'ACTION

Le Congrès apporte un soutien pratique aux autorités locales et régionales par le biais de projets de coopération visant à remédier aux lacunes de la démocratie locale identifiées lors du suivi et du post-suivi de la Charte et de l'observation des élections locales et régionales. Les Lignes directrices pour les activités de coopération[1] précisent le cadre et les principes des activités de coopération du Congrès, dont l'importance a été réitérée dans les priorités du Congrès 2021-2026[2].

Ces projets s'inscrivent dans le cadre des plans d'action par pays du Conseil de l'Europe ou de la politique à l'égard des régions voisines. Ils sont menés par le Secrétariat du Congrès en étroite coopération et synergie avec les autres entités de l'Organisation.

Actuellement, le Congrès met en œuvre des projets en Bosnie-Herzégovine, en Géorgie, en République de Moldova et en Ukraine, ainsi qu'un projet multilatéral visant à renforcer la résilience des autorités locales et régionales confrontées aux défis migratoires en Pologne, en République de Moldova et en

[1] Améliorer l'impact des recommandations du Congrès, Lignes directrices pour les activités de coopération dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, CG/BUR/2015(27)31, mars 2015, disponible sur https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/sso/SSODisplayDCTMContent?documentId=090000168048bb9c&ticket=ST-41177-oetID3VufWYUy-pAodLAZaFVmWE-cask-key.

[2] Priorités 2021-2026 du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, CG (2021)40-05, mars 2021, disponible sur https://rm.coe.int/0900001680a1b0bc/.

Roumanie. Depuis 2011, le coût de ces activités s'élève à plus de quatorze millions d'euros, financés par des contributions volontaires des États membres et de l'Union Européenne.

Les activités de coopération sont conçues pour inciter les maires et les conseillers municipaux à conduire le changement dans leurs municipalités, afin de renforcer la transparence, la responsabilité et la participation des citoyens à leur processus décisionnel et de promouvoir les droits humains au niveau local. En outre, le Congrès les aide à défendre communément leurs intérêts auprès des autorités centrales, en étroite coordination avec leurs associations.

La prévention de la corruption est au cœur des activités politiques et opérationnelles. Pour soutenir l'action dans ce domaine, le Congrès a produit une série de manuels sur le gouvernement ouvert et l'éthique publique à l'intention des autorités locales en Albanie, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, République de Moldova, Ukraine et Kosovo. En outre, depuis 2021, l'outil en ligne bE-Open offre un accès rapide et facile aux normes internationales pertinentes et au contexte local, à la législation, aux exemples de jurisprudence liés à la corruption, aux lignes directrices et aux bonnes pratiques en matière de gouvernement local ouvert et d'éthique publique. Cet ensemble d'outils est complété par des activités de développement des capacités.*

Toutes les activités comprennent désormais des perspectives d'égalité de genre et de droits humains plus solides afin de promouvoir la participation et la représentation des femmes dans la vie politique locale. Le soutien à l'intégration de la dimension de genre, ainsi qu'à la lutte contre le sexisme et à la participation et l'inclusion des groupes sous-représentés, en particulier les personnes déplacées, les minorités et les migrants au niveau local, est ainsi intensifié.

Les activités de coopération contribuent à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable – à la réalisation des Objectifs de Développement Durable 3 (Bonne santé et bien-être), 5 (Égalité entre les sexes), 10 (Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre), 11 (Villes et communautés durables), 16 (Paix, justice et institutions efficaces), et 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs).

A. BOSNIE-HERZÉGOVINE

En Bosnie-Herzégovine, le Congrès a poursuivi sa coopération avec la ville de Mostar et a élargi ses activités avec 23 autres autorités locales et leurs associations dans le cadre du projet "Innover la participation démocratique au niveau local" (2022-2024), qui fait partie du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la Bosnie-Herzégovine 2022-2025.

En septembre 2022, la Conférence Européenne sur le "Renouvellement démocratique : Innover avec la démocratie délibérative" s'est tenue dans la ville de Mostar. Elle a réuni des responsables locaux et régionaux de Bosnie-Herzégovine et des élus et experts internationaux de différentes villes et régions. Les participants ont discuté des approches délibératives dans la prise de décision comme une réponse au recul démocratique. Les membres du Congrès Karl Heinz LAMBERTZ et Stewart DICKSON ont partagé les expériences de leurs circonscriptions en matière d'engagement des citoyens par le biais de processus délibératifs.

Le premier protocole d'accord tripartite entre le Congrès et les deux associations d'autorités locales de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et de la Republika Srpska a été signé en septembre 2022, afin de favoriser la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale, ainsi que des principes de gouvernement ouvert et d'éthique publique au niveau local dans le pays.

En novembre 2022, les autorités locales de Bosnie-Herzégovine se sont réunies pour discuter du nouvel environnement législatif dans le domaine des marchés publics, lors d'un événement en ligne en deux parties sur "Les marchés publics transparents et responsables : législation, tendances et bonnes pratiques". James MOLONEY (Irlande, GILD) et Andrew BOFF ont participé à l'échange de vues avec les membres de la plateforme d'échange sur la gouvernance locale ouverte. Les participants ont discuté de l'importance d'une approche éthique et responsable dans le cycle des marchés publics, et de la technologie qui accélère les réformes dans ces domaines, y compris les plateformes de données ouvertes et les portails qui contribuent à la transparence et à la prévention de la corruption au niveau local, dans le contexte des progrès de la Bosnie-Herzégovine vers l'adhésion à l'Union Européenne.

Les villes de Banja Luka et Mostar ont reçu le soutien du Congrès pour mettre en place des assemblées de citoyens en 2023. Deux accords de subvention ont été signées en février 2023 respectivement avec le maire de Banja Luka et le maire de Mostar et les processus de cocréation se dérouleront en parallèle dans les deux villes. En outre, le Congrès propose des activités de développement des capacités sur mesure pour soutenir les deux villes dans cette entreprise, ainsi que la ville de Sarajevo et la municipalité de Marica qui ont manifesté son intérêt pour cette approche novatrice de la participation des citoyens à la prise de décision au niveau local. Les échanges entre pairs, le savoir-faire et les enseignements tirés de ces pratiques démocratiques contribueront à renforcer l'ouverture et l'inclusivité des autorités locales dans le pays.

B. GÉORGIE

En Géorgie, le Congrès met en œuvre un projet sur le "Renforcement de la démocratie participative et des droits de l'homme au niveau local" (2020-2023) conjointement avec la Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine du Conseil de l'Europe.

Le Forum d'échange sur les droits humains s'est réuni pour la deuxième fois en octobre 2022. Les maires géorgiens ont partagé leurs pratiques actuelles, leurs capacités et leurs visions de la mise en œuvre des droits humains au niveau local, et ont discuté de leurs besoins et de leurs perspectives pour un changement durable. Sur la base de leur réflexion sur les pratiques et les défis communs, les membres du Forum se sont mis d'accord sur une Déclaration qui appelle l'Association nationale des pouvoirs locaux de Géorgie (NALAG) à renforcer ses efforts de plaidoyer au sein de la gouvernance multi-niveaux des droits humains, afin de consolider sa position en tant que partie prenante principale du dialogue multi-niveau en Géorgie. Harald BERGMANN, porte-parole du Congrès pour les droits humains, a souligné que l'intégration des droits humains rendait les autorités locales plus responsables vis-à-vis des citoyens et qu'il était de la responsabilité des autorités locales, en tant que dirigeants locaux, de sensibiliser les citoyens à leurs droits et de mettre en place les conditions nécessaires à leur pleine jouissance.

Un atelier sur les droits humains et l'environnement au niveau local a été organisé en ligne en décembre 2022. Il a réuni des autorités locales, des représentants du bureau du Premier ministre et des bureaux régionaux du Défenseur des Droits, ainsi que des organisations de la société civile de Géorgie. Les rapporteurs du Congrès, Belinda GOTTARDI et Levan ZHORZHOLIANI, ont présenté le rapport du Congrès intitulé "Un droit fondamental à l'environnement : un enjeu pour les pouvoirs locaux et régionaux", et ont discuté avec les participants de recommandations spécifiques pour aider les autorités locales à relever les défis dans le domaine de la protection de l'environnement et du changement climatique. L'atelier a également permis de présenter le dernier manuel des droits de l'homme du Congrès destiné aux élus locaux et régionaux, qui a été traduit en géorgien. Les autorités locales géorgiennes ont souligné l'importance de renforcer la participation des citoyens, et en particulier des jeunes et des groupes vulnérables, à l'identification de solutions durables dans la lutte contre la dégradation de l'environnement et le changement climatique.

Un nouveau parcours d'apprentissage sur la lutte contre la discrimination a été lancé pour les membres du Forum d'échange en février 2023. Coorganisé avec NALAG, le parcours d'apprentissage se concentre sur le renforcement des capacités pour développer des politiques et des mesures antidiscriminatoires durables et innovantes, telles que des campagnes publiques inclusives et des codes d'éthique au sein des administrations publiques. L'atelier de lancement était consacré à l'identification d'outils et de mécanismes efficaces pour l'élaboration et la mise à jour de politiques et de pratiques de lutte contre les discriminations et d'inclusion des personnes et des groupes sous-représentés, en présence de représentants des autorités nationales et locales, qui ont partagé leurs perspectives d'engagement futur dans des stratégies et des actions efficaces de lutte contre la discrimination.

En outre, dans le cadre du soutien apporté au NALAG, un comité sur la localisation des droits humains a tenu sa première réunion en mars 2023. Le comité a été créé pour orienter les efforts de l'association dans la défense de la contribution des autorités locales aux engagements nationaux en matière de droits humains.

C. RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

En République de Moldova, le Congrès met en œuvre le projet "Renforcer la culture du dialogue et de la gouvernance locale ouverte éthique" (mars 2022 - mars 2024). Ce projet vise à renforcer le dialogue politique entre les autorités locales et centrales, à soutenir l'amélioration de la qualité de la gouvernance locale par l'intégrité, la prévention de la corruption, le gouvernement ouvert, l'éthique publique et l'égalité de genre au niveau local, ainsi qu'à soutenir les autorités dans la gestion des migrations.

En partenariat avec le Congrès des autorités locales de Moldavie (CALM), le Congrès a organisé une table ronde pour renforcer le dialogue et promouvoir une consultation efficace en Moldova, en octobre 2022. Les discussions ont porté sur l'analyse des mécanismes de consultation existants en Moldova et sur les moyens d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité du processus de consultation et de dialogue.

À la demande du CALM, le Congrès a contribué à l'élaboration de la stratégie de réforme de l'administration publique pour 2023-2030, en recommandant de l'aligner sur les principes de la Charte européenne de l'autonomie locale. La stratégie a été adoptée par le gouvernement en mars 2023 ; elle a pris en compte les recommandations les plus importantes du Congrès. La stratégie se réfère au rapport de suivi de 2022 et à la feuille de route sur la démocratie locale signée entre le gouvernement de la République de Moldova et le Congrès en avril 2021.

D. UKRAINE

En Ukraine, le Congrès a finalisé la mise en œuvre du projet "Renforcement de la gouvernance démocratique locale en Ukraine" (2021-2022) dans le cadre des ajustements prioritaires du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine 2019-2022 et met actuellement en œuvre le projet "Renforcer la gouvernance multi-niveaux, la démocratie et les droits de l'homme au niveau local" (2023-2024) dans le cadre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine "Résilience, relance et reconstruction" 2023-2026.

En octobre 2022, le Congrès, le Partenariat pour un gouvernement ouvert (OGP) et l'Association des villes ukrainiennes (AVU) ont signé un protocole d'accord tripartite par lequel ils s'engagent à soutenir davantage les autorités locales ukrainiennes en préservant leur adhésion aux principes du gouvernement ouvert et en favorisant des processus démocratiques innovants au niveau local pour assurer une reconstruction rapide et stable des communautés ukrainiennes ainsi qu'un fonctionnement efficace des autorités locales. Le même mois, un événement visant à récompenser les meilleures pratiques locales en matière de gouvernement ouvert en temps de guerre a été organisé conjointement avec l'AVU et a donné lieu à une centaine de candidatures.

Au cours de l'automne 2022, le Congrès a préparé le concept d'un manuel pour les autorités locales et leurs associations nationales sur la réponse aux situations de crise. Ce manuel a été élaboré en étroite collaboration avec l'AVU et ses collectivités membres. Le manuel vise à rassembler et à fournir de bons exemples de fonctionnement des autorités locales en temps de guerre en s'efforçant de répondre au mieux aux besoins de la population locale en fournissant des services essentiels.

La plateforme de dialogue national-local sur le gouvernement ouvert a tenu sa troisième réunion en ligne, en décembre 2022, réunissant des autorités locales, des membres de l'AVU, des représentants du gouvernement et du cabinet des ministres de l'Ukraine. Les discussions de la réunion ont souligné la nécessité d'améliorer encore davantage le gouvernement ouvert ainsi que de favoriser les synergies de gouvernance multi-niveaux dans le contexte de la situation d'urgence et de la guerre.

En janvier 2023, le Congrès a publié l'étude sur les besoins et les priorités des autorités locales ukrainiennes en temps de guerre[3], réalisée en étroite collaboration avec l'AVU. L'étude met en lumière la capacité des autorités locales ukrainiennes à répondre aux multiples crises liées à la guerre, car elles se sont révélées être des acteurs de la résilience démocratique.

---

[3] Rapport sur l'enquête sur les besoins et les priorités des autorités locales ukrainiennes en temps de guerre : https://rm.coe.int/1680a9f1fe

Le nouveau projet "Renforcer la gouvernance multi-niveau, la démocratie et les droits de l'homme au niveau local en Ukraine" a été officiellement lancé en février 2023, avec la participation de parties prenantes ukrainiennes et du Secrétaire général du Congrès, qui a souligné que le soutien du Congrès au renforcement et à la promotion d'une véritable démocratie au niveau de la base ne peut se faire sans des autorités et des communautés locales fortes. Un large éventail de partenaires et de parties prenantes ukrainiens ont participé à l'événement, notamment des représentants du Parlement et du gouvernement ukrainiens, des membres de la délégation ukrainienne du Congrès, des autorités locales et régionales et leurs associations nationales. Ils ont discuté de l'orientation stratégique du nouveau projet du Congrès afin de mieux répondre aux besoins des bénéficiaires du projet et de renforcer la coopération avec les principales parties prenantes.

En mars 2023, une centaine d'autorités locales et régionales ukrainiennes ont été initiées au thème de la démocratie délibérative. Les membres du Congrès Jelena DRENJANIN (Suède, PPE/CCE) et Stewart DICKSON ont souligné que ces pratiques innovantes se sont avérées efficaces pour renforcer

la prise de décision inclusive et collaborative, ce qui est essentiel pour une relance durable en Ukraine. Les discussions ont permis aux participants d'échanger sur les bonnes pratiques d'autres pairs européens, en prenant connaissance des ingrédients clés qu'un processus délibératif devrait intégrer. À la suite de ces échanges, un grand nombre de municipalités ukrainiennes ont exprimé leur vif intérêt et leur volonté d'introduire des modèles de démocratie délibérative dans leurs communautés locales, car ils contribuent à accroître la responsabilité, la légitimité et, en fin de compte, la confiance dans les institutions publiques locales.

E. PROJET MULTILATÉRAL SUR LA MIGRATION

Le Congrès met en œuvre un projet multilatéral visant à renforcer la résilience des autorités locales et régionales face aux défis migratoires en Pologne, en République de Moldova et en Roumanie (janvier 2023 - décembre 2024) dans le cadre du Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de l'asile en Europe (2021-2025).

F. PARTENARIAT SUD-MED

Le Partenariat Sud-Med est un cadre de coopération privilégié avec les pays du voisinage du Conseil de l'Europe, en particulier l'Afrique du Nord. Les porte-paroles thématiques pour le partenariat sont Xavier CADORET, Gunn-Marit HELGESEN, Konstantinos KOUKAS et Carla DEJON GHE (Belgique, GILD).

Statut de partenaire pour la démocratie locale

Créé en 2014, le statut de Partenaire pour la démocratie locale[4] permet d'établir un cadre privilégié de dialogue et de contacts institutionnels réguliers entre élus locaux et régionaux des pays du voisinage du Conseil de l'Europe et leurs homologues européens destiné à faire progresser la bonne gouvernance aux niveaux local et régional. Ce statut est accordé à la demande des pays concernés. Par leur participation aux travaux du Congrès, les délégations des pays bénéficiaires contribuent à la promotion de la démocratie locale dans leur pays.

Le Congrès a accordé le statut de « partenaire pour la démocratie locale » au Royaume du Maroc le 2 avril 2019 et à la République de Tunisie le 29 octobre 2019. Depuis, les deux délégations participent régulièrement aux travaux statutaires du Congrès.

Le Président du Congrès a participé au 4ème Forum parlementaire des régions à Rabat, le 19 octobre 2022 (voir I. AGENDA POLITIQUE).

Le préfet de Rabat et Président de l'Association Marocaine des Présidents des Conseils des Préfectures et des Provinces et le maire de Raoued, Président de la Fédération nationale des communes tunisiennes, se sont adressés à la 43ème session, au cours du débat sur les activités de coopération (voir II. ACTIVITÉS DES ORGANES DU CONGRÈS).

Le Président du Congrès a fait une déclaration sur la décision du Président tunisien de dissoudre les conseils locaux élus, en mars 2023 (voir I. AGENDA POLITIQUE).

[4] Résolution 376(2014)

ANNEXES

ANNEXE 1
43ème Session – octobre 2022
Résolutions et recommandations adoptées

CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX

The Congress Le Congrès

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

43e SESSION

Textes adoptés

Recommandations

Recommandation 478	Discours de haine et des fausses informations : impact sur les conditions d'exercice des élus locaux et régionaux
Recommandation 479	Suivi de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale au Danemark
Recommandation 480	Villes et régions intelligentes - perspectives pour une approche de gouvernance centrée sur les droits de l'homme
Recommandation 481	Accueil des femmes et des enfants réfugiés dans les villes et régions d'Europe
Recommandation 482	Elections locales partielles à Belgrade et plusieurs autres municipalités en Serbie (3 avril 2022)
Recommandation 483	Identités régionales : promouvoir le dialogue et la diversité dans l'unité
Recommandation 484	Un droit fondamental à l'environnement : un enjeu pour les pouvoirs locaux et régionaux - *vers une lecture environnementale de la Charte européenne de l'autonomie locale*
Recommandation 485	Suivi de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale en Suède
Recommandation 486	Suivi de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale en République tchèque
Recommandation 487	Suivi de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale en Belgique
Recommandation 488	Elections municipales aux Pays-Bas (16 mars 2022)

Résolutions

Résolution 483	Vérification des pouvoirs des nouveaux membres
Résolution 484	Code de bonne conduite en matière référendaire révisé (adopté par le Conseil des élections démocratiques et la Commission de Venise)
Résolution 485	Discours de haine et des fausses informations : impact sur les conditions d'exercice des élus locaux et régionaux
Résolution 486	Villes et régions intelligentes - perspectives pour une approche de gouvernance centrée sur les droits de l'homme
Résolution 487	Accueil des femmes et des enfants réfugiés dans les villes et régions d'Europe
Résolution 488	Identités régionales : promouvoir le dialogue et la diversité dans l'unité
Résolution 489	Un droit fondamental à l'environnement : un enjeu pour les pouvoirs locaux et régionaux - *vers une lecture environnementale de la charte européenne de l'autonomie locale*
Résolution 490	Manuel sur les droits de l'homme pour les élus locaux et régionaux Environnement et développement durable

ANNEXE 2
Ordre du jour de la 44ème Session

CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX

The Congress Le Congrès — COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

CG(2023)44-OJ-prov
Le 23 mars 2023

44e Session du Congrès

Strasbourg, Palais de l'Europe et le Parlement européen
21-23 mars 2023

ORDRE DU JOUR
RÉUNION PUBLIQUE

L'interprétation simultanée sera assurée dans les deux langues officielles du Conseil de l'Europe (anglais et français) ainsi qu'en allemand, italien et turc sauf indication contraire.

Les informations sur les langues supplémentaires disponibles pour les séances et les réunions (valables à la date indiquée ci-dessus) sont mentionnées dans cet ordre du jour et sur le calendrier des réunions [CG(2023)44-01].

Légende :
EN Anglais
FR Français
DE Allemand
IT Italien
TR Turc

En raison de la rénovation de l'hémicycle du Conseil de l'Europe, toutes les séances plénières du Congrès en 2023 se tiendront dans l'hémicycle du Parlement européen.

Toutes les autres réunions se tiendront au Palais de l'Europe.

En prenant la parole lors de la réunion, vous acceptez que votre déclaration soit filmée et enregistrée. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe pourra utiliser ce matériel à des fins de formation, d'éducation et de communication internes et externes.
Les données à caractère personnel seront traitées conformément au Règlement du Secrétaire Général du 17 avril 1989 instaurant un système de protection des données pour les fichiers de données à caractère personnel au Conseil de l'Europe et dans le respect de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (STE n °108) et son protocole d'amendement (STCE n °223).
Le Conseil de l'Europe n'est pas responsable de toute utilisation faite par un tiers du matériel vidéo ou audio de cette réunion, qui nécessite le consentement exprès des participants à la session.

Lundi 20 mars 2023 - *les réunions auront lieu au Palais de l'Europe*

Réunions des Bureaux *[EN/FR/DE/IT]*

9h30-10h30, Salle 6	Bureau de la Chambre des régions
9h30-10h30, Salle 8	Bureau de la Chambre des pouvoirs locaux
10h45-12h15 et 14h00-15h30, Salle 9	Bureau du Congrès

Réunions des groupes politiques - 15h45-17h45

Salle 9	Groupe du Parti Populaire Européen au Congrès (PPE/CCE) [*EN/FR/DE/IT/TR*]
Salle 8	Groupe des Socialistes, Verts et Démocrates Progressistes (SOC/V/DP) [*EN/FR/DE/IT/TR*]
Salle 6	Groupe Indépendant, Libéral et Démocratique (GILD) *[EN/FR/DE/IT/TR]*
Salle 10	Groupe des Conservateurs et Réformistes Européens (CRE) *[EN/IT/TR]*

Réunion des Secrétaires des délégations nationales - 15h40-16h20

Salle 11	Réunion d'information *suivi par une pause-café avec les jeunes délégués*

Mardi 21 mars 2023 – *Palais de l'Europe*

8h30 ***OUVERTURE au foyer de l'hémicycle du Palais de l'Europe :***

Marché solidaire au profit de la Türkiye organisé conjointement avec l'Assemblée parlementaire et l'Amicale du Conseil de l'Europe

Réunions des commissions *[EN/FR/DE/IT/TR]* – *les réunions auront lieu au Palais de l'Europe*

Commission de suivi	9h00-11h00, salle 1
Commission des questions d'actualité	9h00-11h00, salle 9
Commission de la gouvernance	9h00-11h00, salle 5

11h10 ***EVENEMENT :*** *Inauguration du marché solidaire au profit de la Türkiye (organisé conjointement avec l'Assemblée parlementaire et l'Amicale - foyer de l'hémicycle*

Atelier sur la révision de la Charte urbaine européenne *[EN/FR/DE/IT/TR]*

11h15-12h30, salle 1

CG-GOV(2023)1-04; CG-GOV(2023)1-05

12h30 ***EVENEMENT :*** *Interlude musicale de musiciens traditionnels et des pâtisseries nationales à l'occasion du Novruz (Représentation permanente d' Azerbaïdjan) - foyer de l'hémicycle*

13h00 ***EVENEMENT :*** *« Le rôle des autorités locales et régionales dans l'éducation à la citoyenneté démocratique » – organisé par l'Organisation internationale de la francophonie et le Conseil de l'Europe - Salle 9, Palais de l'Europe (en français uniquement)*

Mardi 21 mars 2023 – *la réunion aura lieu à l'hémicycle du Parlement européen*

Séance plénière *[EN/FR/DE/IT/TR]*

14h30-19h00

** Délai de dépôt des amendements : mardi 14 mars 2023, 10h00*

14h30	**Ouverture de la 44e Session du Congrès par le Président** Leendert VERBEEK
14h35	**Vérification des pouvoirs des nouveaux membres** [CG(2023)44-04] Présentation par les corapporteurs : Xavier CADORET, France (L, SOC/V/DP) et Aleksandra MALETIĆ, Serbie (R, PPE/CCE) Débat et vote sur le projet de résolution [CG(2023)44-02]*
14h50	**Adoption de l'ordre du jour de la 44e Session** [CG(2023)44-OJ] **Adoption du procès-verbal de la dernière séance de la 43e session (27 octobre 2022)** [CG(2022)43-PV-03] **Adoption de la composition des commissions du Congrès** [CG(2023)44-03]
15h00	**Communication du Président** [CG(2023)44-12] Débat
15h30	**Allocution de Marija PEJČINOVIĆ-BURIĆ, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe** Questions
16h15	**La guerre de la Fédération de Russie contre l'Ukraine** Présentation par le rapporteur: Leendert VERBEEK, Pays-Bas (R, SOC/V/DP) Message vidéo de : - Dmytro LUBINETS, Commissaire des droits humains, Parlement de l'Ukraine Débat Vote sur les amendements [CG(2023)44-16-AMDT] et sur le projet de déclaration [CG(2023)44-16]*
17h45	**Allocution de Tiny KOX, Président de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe** Questions
18h30	**Elections du conseil régional et des assemblées de district de Berlin, Allemagne (12 février 2023)** Présentation par le rapporteur : Vladimir PREBILIC, Slovénie (L, SOC/V/DP) Débat et vote le projet de recommandation [CG(2023)44-14]*
19h00	**Suspension de la séance**
20h00	***EVENEMENT :*** *Concert de musique classique sous les auspices de la Présidence islandaise du Comité des Ministres – La Cathédrale Notre-Dame de Strasbourg. (Inscription obligatoire via la page web de la session).*

Mercredi 22 mars 2023 - *la réunion aura lieu au Palais de l'Europe*

Chambre des pouvoirs locaux, *[EN/FR/DE/IT/TR]*

9h30-12h30, Salle 1

** Délai de dépôt des amendements : mercredi 15 mars 2023, 10h00*

9h30	**Ouverture de la session de la chambre par le Président** Bernd VÖHRINGER
9h32	**Adoption de l'ordre du jour de la chambre** [CG(2023)44-OJ]
9h34	**Communication du Président** [CPL(2023)44-01]
9h50	**Rapport sur l'observation des élections locales en République de Slovénie (20 novembre 2022)** Présentation par le rapporteur: David ERAY, Suisse, (R, PPE/CCE) Débat et vote sur le projet de recommandation [CPL(2023)44-02]*
10h20	**Débat thématique : Des démocraties fortes à travers l'engagement des jeunes au niveau local** [CPL(2023)44-03] Allocutions de : - Hugo BIOLLEY, Maire de Vinzieux, France - Kerry HOPPE, VOTE 16 Initiative - Despoina PANTELI, jeune déleguée, Grèce Débat
11h30	**Débat thématique : L'élection directe des maires** [CPL(2023)44-04] Allocutions de : - Marianne SCHUURMANS-WIJDEVEN, Maire de Haarlemmermeer, Pays-Bas - Joanne ANDERSON, Maire de Liverpool, Royaume-Uni - Konstantinos KOUKAS, Maire de Mykonos, Grèce Débat
12h29	**Adoption du rapport abrégé de la session de la chambre** [CPL(2023)44-DEC]
12h30	**Clôture de la session de la chambre par le Président**
12h30	***EVENEMENT** : Témoignages de prisonniers de guerre ukrainiens et de leurs familles (délégation nationale ukrainienne et ministère des Affaires étrangères d'Ukraine) – Foyer de l'hémicycle du Conseil de l'Europe*

Mercredi 22 mars 2023 - *la réunion aura lieu au Palais de l'Europe*

Chambre des régions *[EN/FR/DE/IT/TR]*

9h30-12h30, Salle 9

** Délai de dépôt des amendements : mercredi 15 mars 2023, 10h00*

9h30	**Ouverture de la session de la chambre par le Président** Harald SONDEREGGER
9h32	**Adoption de l'ordre du jour de la chambre** [CG(2023)44-OJ]
9h34	**Communication du Président** [CPR(2023)44-01]
9h50	**Rapport sur l'observation des élections cantonales en Bosnie-Herzégovine (2 octobre 2022)** Présentation par le rapporteur : Stewart DICKSON, Royaume-Uni (R, GILD) Débat et vote sur le projet de recommandation [CPR(2023)44-02]*
10h20	**Les intérêts régionaux sont-ils suffisamment représentés par les secondes chambres des parlements ?** [CPR(2023)44-03] Allocutions de : - Rafael BUSTOS GISBERT, Membre de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe, Espagne - Günter KOVACS, Président du Bundesrat, Autriche - Vasile DÎNCU, Sénateur, Président de la Commission des Affaires Européennes Roumanie - Daría TERRADEZ SALOM, Directrice Générale pour l'Union Européenne, Région de Valence, Espagne Débat
11h30	**Stratégies régionales pour la protection de l'environnement** [CPR(2023)44-03] Allocutions de : - Levan ZHORZHOLIANI, Co-rapporteur sur la lecture verte de la Charte européenne de l'autonomie locale / sur les droits de l'homme et l'environnement, Géorgie, R (SOC/G/PD) - Pascale GAILLOT, Conseillère régionale et Présidente de la Commission Environnement de la Région Grand Est , France - Joris BENGEVOORD, Trésorier de l'Association des régions frontalières Européennes (ARFE) et Maire de Winterswijk, Pays-Bas - Richárd Levente BAKKAY, delegué jeune, Hongrie Débat
12h29	**Adoption du rapport abrégé de la session de la chambre** [CPR(2023)44-DEC]
12h30	**Clôture de la session de la chambre par le Président**
12h30	***EVENEMENT** : Témoignages de prisonniers de guerre ukrainiens et de leurs familles (délégation nationale ukrainienne et ministère des Affaires étrangères d'Ukraine) – Foyer de l'hémicycle du Conseil de l'Europe*

Mercredi 22 mars 2023 - *la réunion aura lieu à l'hémicycle du Parlement Européen*

Séance plénière *[EN/FR/DE/IT/TR]*

14h30-19h30

** Délai de dépôt des amendements : mercredi 15 mars 2023, 10h00*

14h30	**Adoption du procès-verbal de la séance du Congrès du 21 mars 2023** [CG(2023)44-PV-01]
14h32	**Adoption des textes approuvés par la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions** [CG(2023)44-06]
14h35	**Présidence islandaise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (9 novembre 2022 – mai 2023)** **Allocution Sigurður Ingi JÓHANNSSON, Ministre de l'infrastructure au nom de la Présidence islandaise du Comité des Ministres** Questions
15h35	**Intégrer la démocratie aux territoires : L'avenir du Conseil de l'Europe et le rôle du Congrès dans ce cadre. Contribution du Congrès au 4e Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe du 16 au 17 mai 2023 à Reykjavik, Islande** Présentation par les corapporteurs : Bernd VÖHRINGER, Allemagne (L, PPE/CCE) et Harald SONDEREGGER, Autriche (R, PPE/CCE) Débat Vote sur les amendements [CG(2023)44-10-AMDT] et le projet de recommandation [CG(2023)44-10]*
16h50	**Allocution de Síofra O'LEARY, Présidente de la Cour européenne des droits de l'homme**
17h20	**La localisation des objectifs de développement durable (ODD)** Présentation par les corapporteurs : Xavier CADORET, France (L, SOC/V/DP) et Gunn Marit HELGESEN, Norvège, (R, PPE/CCE) Message vidéo de Maimunah MOHD SHARIF, Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (UN-Habitat) Allocutions de : - Armen GEVORGYAN, Rapporteur général sur la démocratie locale et régionale, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe - Gail MacGREGOR, Conseillère, Annandele North Ward Dumfries and Galloway, porte-parole CCRE sur l'Agenda 2030 et ODD - Abdelaziz DEROUICHE, Préfet de Rabat, Président de l'Association Marocaine des Présidents des Conseils des Préfectures et des Provinces Débat Vote sur les amendements [CG(2023)44-13-AMDT] et sur le projet de recommandation [CG(2023)44-13]*
19h30	**Clôture de la séance**

Jeudi 23 mars 2023 - *la réunion aura lieu à l'hémicycle du Parlement Européen*

Séance plénière *[EN/FR/DE/IT/TR]*

9h30-13h00

** Délai de dépôt des amendements : jeudi 16 mars 2023, 10h00*

9h30	**Adoption des procès-verbaux des sessions des chambres et de la séance du Congrès du 22 mars 2023** [CPL(2023)44-PV], [CPR(2023)44-PV] et [CG(2023)44-PV-02]
9h35	**Allocution de Dagur B. EGGERTSSON, Maire de Reykjavik, Islande** Echange de vues
10h25	**Suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale en Roumanie** Présentation par les corapporteurs: Marc COOLS, Belgique (L, GILD) et David ERAY, Suisse (R, PPE/CCE) Débat et vote sur le projet de recommandation [CG(2023)44-11]* **Allocution de Attila-Zoltán CSEKE, Ministre du développement, des travaux publics et de l'administration de Roumanie** Echange de vues
11h25	**La résilience des villes et régions face à des crises multiples** Présentation par Andrew BOFF, Royaume-Uni, (R, ECR) Allocutions de: - Uğur İbrahim ALTAY, Maire de la municipalité métropolitaine de Konya, Türkiye, Président executif de Cités et Gouvernements Locaux Unis - Marvin REES, Maire de Bristol, Royaume-Uni - Dema ELYA, jeune déléguée, Pays-Bas Débat
12h55	**Adoption du rapport abrégé de la 44e Session** [CG(2023)44-DEC]
13h00	**Clôture de la 44e Session par le Président du Congrès**

Dans le cadre de sa mission de suivi de la démocratie territoriale en Europe, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux entretient un dialogue régulier avec les États membres du Conseil de l'Europe. Le Comité des Ministres, qui comprend les 46 Ministres des affaires étrangères de ces États, les conférences des Ministres et les groupes de rapporteurs constituent des partenaires privilégiés à cet égard.

Plusieurs fois par an, le Président et le Secrétaire Général du Congrès présentent aux représentants des gouvernements des 46 États membres au sein du Comité des Ministres un bilan de ses activités.

www.coe.int/congress
congress.adm@coe.int

PREMS 024923

FRA

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il compte 46 États membres, dont tous les membres de l'Union européenne. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux est une institution du Conseil de l'Europe, chargée de renforcer la démocratie locale et régionale dans ses 46 États membres. Formé de deux chambres – la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions – et de trois commissions, il comprend 612 élus représentant plus de 130 000 collectivités territoriales.

The Congress
Le Congrès

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE